
L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Académie des Frères des Ecoles chrétiennes à Saint-Ferdinand, comté de Mégantic

TRIBUNE PEDAGOGIQUE

LA DICTÉE. FAUT-IL LA SUPPRIMER ?

Dans un article de la *Semaine universitaire*, M. Edouard Petit, Inspecteur général de l'Instruction publique, plaidait, il n'y a pas bien longtemps, en faveur de la conservation dans nos écoles de l'antique exercice de la *dictée*.

"Pauvre dictée, disait-il, on lui veut mal de mort. On la chasse de l'école tout comme la récitation. Apprendre par cœur, écrire sous l'œil, à la voix du maître, c'est pure routine."

Et M. Edouard Petit constate que la *dictée*, réduite au silence, se venge. La langue enseignée *scientifiquement* par le *Vocabulaire*, la *Lexicologie*, la *Terminologie*, est de plus en plus ignorée.

C'est une constatation dont tous les examens, du certificat d'études au baccalauréat, fournissent des preuves indiscutables que viennent renforcer les plaintes des commerçants et industriels qui ont de jeunes employés de bureau.

"Oui, dit encore M. Edouard Petit, des abus ont été commis. Mais l'abus d'un exercice, excellent en soi, ne doit pas induire à en condamner l'usage raisonnable et mesuré."

Evoquant ensuite des souvenirs personnels, M. l'Inspecteur général convie que la *Dictée des Examens*, la *Dictée de l'Hôtel de Ville*, semée de pièges et de chausse-trapes, ne l'intéressait que médiocrement, mais qu'il connut des jours meilleurs, et se fit alors de la *dictée* une opinion tout autre. Il eut l'heureuse chance d'avoir pour maître, au lycée, un fin lettré qui croyait à la *dictée* et savait en tirer un parti merveilleux. Les deux dictées de la semaine étaient attendues, aimées, souhaitées comme un régal, car le professeur s'ingéniait à les extraire des meilleurs auteurs anciens et modernes, et faisait ainsi passer dans l'esprit de ses élèves les plus belles pensées de ces auteurs.

Mais ce n'est pas seulement pour l'enseignement secondaire que l'on pensait ainsi jadis; et en voici une preuve. On lit, en effet, dans une circulaire ministérielle du 20 août 1857, certainement inspirée par des hommes d'expérience, le passage suivant:

"Les dictées graduées avec discernement, analysées au point de vue des idées, du sens des mots, de l'orthographe, doivent avoir pour objet un trait d'histoire, une description, une invention utile, une lettre de famille, un compte rendu d'une affaire, tel doit être, dans l'école primaire, le *fondement* de l'enseignement de la langue."

Ne trouve-t-on pas dans cette circulaire une intelligente et judicieuse conception de la *dictée*, corrigéant, par l'intérêt qu'elle peut éveiller, la monotonie d'un exercice qui deviendrait volontiers trop mécanique, mais conservant à cet exercice ce qu'il a de plus précieux pour l'enseignement de l'orthographe et de la langue ?

Conservons donc la dictée. N'en n'abusons pas, mais usons-en; elle est un auxiliaire qu'on aurait tort de dédaigner, car ce qui a été copié, lu et relu, reste mieux dans l'esprit que ce qui n'a été vu qu'en passant.

LE VIEIL INSTITUTEUR.

(Le Noël, 5 rue Bayard, Paris)

PEDAGOGIE

UN DOCUMENT HISTORIQUE INEDIT

A la page 293 de son *Mémorial de l'Education* du Bas-Canada, M. Meilleur dit: "Le vénérable Jos. F. Perrault, protonotaire à Québec, véritable philanthrope, est auteur de nombreux ouvrages élémentaires sur l'histoire du Canada, sur l'agriculture et sur l'éducation primaire dont un, *en manuscrit*, se trouve dans la bibliothèque du bureau de l'Instruction publique, à laquelle je l'ai envoyé comme étant la place où l'on pourra mieux le conserver et le consulter au besoin. L'auteur me l'avait donné quelques années avant son décès, arrivé à un âge très avancé: né à Québec en 1753, il y décédait en 1844."

Il y a déjà plusieurs années que je lus pour la première fois cette note dans l'ouvrage du Dr Meilleur. Et souvent, depuis, je me suis demandé ce qu'était devenu le précieux manuscrit de celui que l'on nomma de son vivant le *père de l'éducation du peuple canadien*(1). Naguère, je fis sans succès des recherches aux archives et à la bibliothèque du Département de l'Instruction publique pour retrouver le document mentionné par M. Meilleur. Qu'était-il devenu depuis 1840? Car ce manuscrit ne pouvait être autre que celui mentionné par M. P.-B. Casgrain, à la page 166 de *La vie de Joseph-François Perrault*, "manuscrit qui fut remis à Messieurs Aylwin et Berthelot, M.P., pour le soumettre au parlement à s'ouvrir à Kingston, le 14 juin 1841." Le projet Perrault ne fut pas accepté, et évidemment remis à l'auteur, puisque ce dernier le donna au Dr Meilleur. Mais à quelle date M. Meilleur confia-t-il le manuscrit Perrault au Département de l'Instruction publique(2) Et depuis qu'en advint-il? Avait-il été détruit en 1854, lors de l'incendie du vieux Parlement de Québec, ancien archevêché? avait-il également échappé à l'incendie du deuxième Hôtel du gouvernement en 1881?

Il y a quelques semaines, je continuai mes recherches et fus assez heureux pour retrouver au bureau du Secrétaire du Département de l'Instruction publique, M. J.-N. Miller, parmi d'anciens ouvrages, le document Perrault, en ordre parfait, et portant en première page le titre suivant:

"RESULTATS

du travail de Jos.-Fr. Perrault, Protonotaire de la cour du Banc du Roi du district de Québec, sur l'éducation à donner aux jeunes gens du bas Canada, sur les bases et des moyens solides, humblement soumis aux législateurs du pays par lui-même à l'âge de quatre-vingt-sept ans, et écrit sans lunettes à Québec en 1840."

(1) Voir *La vie de Joseph-François Perrault*, par P.-B. Casgrain, Québec, 1898.

(2) *Le Mémorial de l'Education* (seconde édition) fut publié à Québec en 1876. C'est dans cette édition que M. Meilleur mentionne les principaux éducateurs canadiens.

Ce titre correspond en toutes lettres à celui qui se trouve dans la Vie de Perrault par M. Casgrain, page 166.

Puis il est impossible de confondre le manuscrit de 1840 avec le "*Plan raisonné d'Éducation générale et permanente*, du même auteur. Cet ouvrage fut imprimé en 1830, à Québec(1).

D'ailleurs, une lettre inédite de M. Meilleur à M. Chauveau, le 24 mars 1857, lettre trouvée dans le cahier-manuscrit de 1840, établit absolument que c'est bien ce travail qui fut soumis au parlement de Kingston en 1841.

Voici cette lettre, important document historique, que nous publions avec la bienveillante autorisation de l'honorable M. de LaBruère:

"L'honorable P.-J.-O. Chauveau,
Surintendant de l'Éducation,
Montréal.

Monsieur,

"La mention que vous avez faite, dans le dernier No du *Journal de l'Instruction publique*, de votre intention d'y insérer la biographie de feu F. Perrault, m'a fait souvenir que je tenais de lui-même un cahier contenant un système d'instruction primaire qu'il désirait faire adopter dans le Bas-Canada. Mais les principes consignés dans l'acte 4 et 5 V., ch. 18, ayant eu la préférence, le travail de ce vénérable compatriote devint inutile dans le temps, comme système, et je dus, pour l'instant le mettre de côté.

"Cependant je me proposais de revenir à ce travail, précieux sous bien des rapports, et de l'utiliser plus tard dans l'intérêt de l'éducation populaire. Je voulais au moins en faire un hommage à la mémoire de l'auteur, passé depuis, par la mort, au domaine de l'histoire. Je choisis donc avec bonheur l'occasion que vous m'offrez pour m'acquitter de ce devoir à l'égard de cet Educateur Canadien distingué, et je me hâte de vous transmettre ce cahier, écrit de sa propre main, circonstance qui en fait à la fois un document instructif et un objet de curiosité.

"Comptant sur votre disposition et habileté à en tirer bon parti,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre serviteur,

J.-B.-MEILLEUR.

Montréal, 24 mars, 1857."

Voici le sommaire textuel des matières contenues dans l'opuscule manuscrit de M. Perrault:

"*Motifs de l'écrivain pour entreprendre son travail—cause qui y a donné lieu—Son opinion sur l'enseignement mutuel de Lancaster—assemblée à Québec pour mettre en vogue ce système—motif de mon acceptation de la charge de président—manque de livres classiques—obligé d'en écrire et veiller à l'impression—ouverture d'école et examen publics—six années de service, insuccès—motifs pour l'avoir laissé—nouvelles écoles érigées à mes frais et dépens—maintenues six années pendant—avantage que j'en ai retiré—l'oisiveté est, dit-on, l'auteur*

(1) Voir *L'Encyclopédie Canadienne* (1842-43) page 144.

de tous vices—l'instruction en est le remède et puis le préservatif—la législation a déjà beaucoup dépensé pour des écoles—Si on avait une forte opposition sur son nom et pas raison pour l'éprouver—Il n'y a pas de bonne éducation sans la morale,—l'amour de Dieu et du prochain en est le fondement—ces deux objets sont amplement associés dans l'ancien testament—l'enseignement de la doctrine est d'institution divine et délégué aux apôtres et à leurs successeurs—Il n'y a de laissé aux laïcs que ce qui regarde le civil—Projet d'un titre pour les écoles primaires depuis la page 8 jusqu'à celle 27e—Plan et division d'une école primaire—l'instruction publique est due non seulement aux enfants de six à douze ans, mais encore à de plus âgés qui sont destinés à apprendre des métiers—Projet d'un titre pour des écoles secondaires destinées à ceux qui désirent suivre une profession industrielle, depuis la page 28 jusqu'à celle 37—Plan et division des écoles secondaires dans les villes—Il est juste d'en faire autant pour les campagnes—Projet d'un titre pour enseigner dans les campagnes l'agriculture et l'économie rurale, ainsi que la médecine vétérinaire depuis la page 38 à 75—liste de mes manuscrits en sus de ceux mentionnés dans mes projets de titres y mentionnés(1)—nature de ce résultat—l'instruction publique sera un frein et un préservatif contre les vices et délits—vœux pour son introduction—Perspective d'une école primaire—Perspective d'une école secondaire—Perspective d'une école d'agriculture.”

Ce vaste projet est développé en 81 pages d'écriture fine et soignée. Le plan Perrault(1840) se rapporte: I. aux écoles primaires, II. aux écoles d'arts et métiers dans les villes et aux écoles d'agriculture dans les campagnes. Si l'ordonnance générale du projet Perrault est imparfaite, si le style en est parfois lourd et même incorrect, en revanche, ce projet, vieux déjà de soixante-treize ans, n'en renferme pas moins des idées fort justes sur l'enseignement technique, particulièrement sur celui de l'agriculture.

En remettant à jour ce manuscrit presque oublié, en rappelant la mémoire de J.-F. Perrault, nous croyons remplir un devoir à l'égard d'un grand patriote, d'un ami sincère de l'éducation(2). Si jamais l'on publie les archives historiques du Département de l'Instruction publique, le manuscrit Perrault méritera d'être imprimé intégralement. En attendant, il est à la garde du Département de l'Instruction publique qui a su le conserver aux historiens futurs.

C.-J. MAGNAN.

(1) Plusieurs des manuscrits de M. Perrault sont conservés à la bibliothèque de l'Université Laval.

(2) Joseph-François Perrault, né à Québec en 1753; protonotaire, écrivain judicieux et politique distingué; il se dévoua à la cause de l'éducation, en fondant des écoles mutuelles à Québec; il publia plusieurs traités élémentaires à l'usage des écoles; il a aussi publié une petite *Histoire du Canada* et son autobiographie qu'il écrivit à l'âge de 85 ans; il mourut en 1844 à l'âge de 91 ans. Pour plus amples détails sur Perrault, voir *L'Enseignement Primaire* de juin 1898, p. 552 et suivantes.

A L'ACADEMIE FRANÇAISE(1)

LE NOM DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST EST ACCLAME SOUS LA
COUPOLE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE

EXTRAIT DU RAPPORT DE M. RENE BAZIN SUR LES PRIX DE
VERTU.

LES INSTITUTEURS

Messieurs,

Cette année, l'Académie avait à distribuer, pour la première fois, les arrrages d'une fondation de M. Broquette Gonin, qui en avait ainsi ordonné dans son testament: "Deux prix de 4,000 francs chacun, seront décernés, tous les deux ans, aux instituteurs qui se seront fait remarquer par leur excellente conduite, par leur bienveillance et par leurs efforts pour développer chez leurs élèves, l'amour du prochain et le sentiment du devoir."

M. Jules Besson

De ce nombre est M. Jules Besson, instituteur public à Chevilly, dans le Loiret. Ses titres ont été exposés par M. le Dr Gassot, maire de Chevilly, vice-président de l'Association générale des médecins de France, dans un dossier qui peut passer pour un modèle, à la fois volumineux, pittoresque, émouvant et légalisé. Tous les maires des villages où M. Besson a passé, des anciens élèves, d'autres personnes encore se sont empressés d'écrire et d'apporter leur témoignage, dès qu'ils ont appris qu'une demande était faite en faveur de l'instituteur, leur ami, de sorte que M. Jules Besson est arrivé devant l'Académie escorté par les témoins de toute sa vie et par le renom de toute sa carrière.

Il est fils d'instituteur, ce qui l'a préparé à exceller dans la profession. Tout jeune il a compris que le secret de l'éducation populaire était d'aimer les enfants. Il les a aimés et il les a commandés. D'abord par l'exemple, qui est un ordre muet et d'une grande puissance. Il veille à ce que les enfants confiés à sa garde soient des fils respectueux et tendres, et parfois, pour exercer leur franchise et rappeler les bonnes coutumes familiales, il demande au début de la classe: "Quels sont ceux qui, ce matin, ont oublié de souhaiter le bonjour à leurs parents?" Il combat la grossièreté, la jalousie, l'instinct de pillerie qui est en chacun. La plupart ne refusent point d'entrer dans l'association qu'il a fondée, sous ce titre: "Société pour la sauvegarde des petits oiseaux, et pour le respect de la propriété d'autrui", et l'on

(1) Séance du 27 novembre 1913.

m'a assuré, quand j'ai traversé ce grand bourg de Chevilly, tout blanc parmi ses jardins verts, que les cerises y mûrissaient en paix, grâce à M. Jules Besson. Il s'est efforcé, comme d'autres, de développer le goût du jardinage; il a fondé une florissante Société de tir; on ne voit guère d'initiatives éprouvées qu'il n'ait accueillies: mais aux inventions des autres il a ajouté ses trouvailles personnelles, et en voici une qui révèle tout l'homme. Il a remarqué que nos petits campagnards ne parlent guère, qu'ils n'ont, à aucun degré, l'art de la conversation et que, comme dit le peuple, ils sont rarement en confiance. Comment les faire causer? A quel moment? L'école, le secrétariat de deux mairies, la Caisse d'épargne, les Sociétés dont on est le secrétaire, absorbent, semble-t-il, tous les moments de la journée. Sans doute, mais il y a les heures des repas: deux fois par semaine, pour le repas de midi, l'instituteur convoque deux enfants de l'école, qui s'asseyent à la table de famille, prennent part à la conversation générale, emportent un gâteau, et s'en vont jouer sur la cour. Je suis sûr, pour avoir aperçu quelques personnes de cette famille, que les enfants ainsi admis dans l'intimité de la maison n'apprennent pas seulement à mieux parler, mais qu'ils reçoivent une leçon de dignité, de vie, de cordialité et d'honneur. M. Jules Besson a épousé une Lorraine, Mlle Rapp, apparentée à la famille du général. Le père de Mme Besson, lorsque les Allemands envahirent la Lorraine en 1870, était percepteur à Diebling. Comme il refusait de livrer l'argent de sa caisse à l'ennemi, il fut jugé, condamné à la détention dans une forteresse, et n'échappa à la peine qu'en se retirant en Suisse. Au même moment sa femme quittait Diebling à pied, toute seule, traversait les lignes prussiennes, et allait remettre à la Trésorerie générale de Metz les 10,000 francs qu'elle avait cachés dans son corsage. On devine que le patriotisme est en honneur dans la maison, le vrai, qui péroré peu, mais qui se dévoue. M. et Mme Besson ont eu six enfants. Ils ont abandonné toutes leurs économies pour sauver un parent compromis et menacé de poursuites. Voilà des éducateurs qui peuvent enseigner la morale. Et si on me demande quelle morale, je pourrais répondre: celle qu'ils pratiquent eux-mêmes. Cela n'est point encore assez net à mon gré. Il faut que ce bel exemple soit tout clair. Je demanderai donc au rapport de M. le maire de Chevilly la réponse à cette question. "Je dissimulerais un trait essentiel de sa physiologie, écrit M. le Dr Gassot, si je ne disais que M. Besson est, personnellement, un catholique convaincu." Tant qu'il le put, il se fit un devoir de surveiller à l'église, les enfants que leurs parents y envoyaient. Quand il lui fut donné l'ordre de s'abstenir, il s'inclina, mais rien ne put jamais le détourner des pratiques commandées par sa conscience. Pourtant, quelles que soient ses convictions personnelles, M. Besson n'en a pas moins été, dans son école, un modèle de neutralité religieuse. De pareils instituteurs ont droit à la gratitude de tous. Je ne veux pas dire qu'ils aient donné toute leur mesure, qu'ils aient pu développer toute leur puissance pour le bien: il leur a manqué, selon moi, la liberté d'être des hommes religieux dans leur

enseignement, comme ils l'ont été dans leur vie. Mais ils se sont montrés braves et inspirateurs de bravoure, artisans de paix publique, amis précieux de la campagne, menacée d'abandon, et, dans un petit village, mainteneurs de la grande France. Un pays serait bien fort qui aurait beaucoup de ces bons serviteurs. A l'unanimité, l'Académie, dans sa séance du 12 juin, a décidé d'accorder un prix Broquette-Gonin, à M. Jules Besson.

M. Alibert

L'unanimité a, de même, désigné pour un prix Broquette-Gonin, M. Bernard Alibert, ancien Frère de la Doctrine chrétienne, directeur de l'école primaire libre de Saint-Affrique, dans l'Aveyron. M. Bernard Alibert a 63 ans d'âge et 47 ans d'enseignement. Il n'est pas nécessaire de se demander quelle morale il enseigne, ni si elle est efficace, ni quels en sont les garants. Le dossier n'est pas là-dessus bien prolix. Mais il nous montre un éducateur remarquable et un homme de grande charité. Le Frère Alibert, tout jeune, pendant la guerre franco-allemande, avait vu de près la variole noire, dans la ville et dans l'école de Millau. En 1879, il rencontre de nouveau le terrible mal à Figeac, où il vient d'être nommé directeur. On lui apprend qu'un de ses collègues est atteint par la contagion. Il n'hésite pas, et sa réponse est belle: "A présent, dit-il, je dois avoir grâce d'état pour affronter le mal." Il part aussitôt pour aller visiter le moribond, le soigne et le sauve. Des paroles de ce ton-là, lorsque l'acte les suit, ne font peut-être pas tout le portrait d'un homme: mais elles empêchent de le confondre avec ses voisins. Les témoignages recueillis dans le dossier nous montrent "l'influence extraordinaire exercée par cet homme de bien sur les générations qu'il a élevées" Ils disent que les élèves de M. Bernard Alibert "se sont fait remarquer dans toutes les carrières", qu'on les recherche dans les magasins, les usines, les ateliers, et que "protestants et catholiques s'adressent avec une égale confiance" au directeur de l'école libre de Saint-Affrique.

Les revenus de la fondation Broquette-Gonin ne permettront de distribuer d'ordinaire, que deux prix aux instituteurs. Cette année, il a été possible de distribuer trois prix, et l'Académie a voulu récompenser une institutrice. Elle a choisi Mlle Desrayaud, qui dirige les cours supérieurs de l'école Lapeyre, à Mâcon.

LES AMES ANNONCIATRICES.—LEUR IDEAL

Ces âmes d'élite sont l'affirmation la plus extraordinaire de la force de la volonté et de la noblesse ouverte à laquelle chacun est appelé. Certes les dévouements dont on meurt tout d'un coup sont dignes d'admiration. Mais leur brièveté même rend les grands sacrifices plus faciles, tandis que cette dépense quotidienne sou par sou, de l'énergie humaine, sans applaudissements, ni clairs, ni croix d'honneur, ni compagnons qui peinent de

même: voilà, je crois, le plus sublime Trente ans de dévouement d'une domestique dont les gages ne sont pas payés; la femme qui soigne, par pitié, les cancéreux, et vit volontairement dans la familiarité de la mort: aucune action d'éclat, aucun mot surtout, ne fait un pareil honneur à l'humanité rachetée.

Ces âmes sont annonciatrices. Elles indiquent le sens de l'éducation qu'il faut donner à un pays. Où elles ont puisé là est la source de la vie, de la grandeur, de la paix véritable, l'intérieure, celle des esprits et des cœurs, infiniment supérieure à l'autre.

Ces âmes sont différentes et une cependant. Qu'elles le veuillent ou non, qu'elles le sachent ou l'ignorent, toutes elles ont cessé d'appartenir au monde antique, elles ont respiré l'atmosphère de ce pays sanctifié, elles ont subi l'influence du baptême de la France. *A travers chacune d'elles, je vois transparaître une image, nette ou effacée, toujours reconnaissable, celle du Maître qui apporta à la terre la charité, de l'Ami des pauvres, du Consolateur des souffrants, de Celui qui a passé en faisant le bien, et qu'avec des millions de vivants et des milliards de morts, j'ai la joie de nommer: NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST. (Applaudissements.)*

Ces âmes n'ont pas de récompense humaine. Je ne suppose pas qu'on prétende les encourager au bien en leur promettant la reconnaissance des hommes. Ce serait une affreuse ironie. Et j'espère que, de même, la mode est finie de parler de la volupté du sacrifice. Quelques gens de littérature ont osé naguère associer ces deux mots-là. Ils démontrent ainsi qu'ils ignorent ce qu'ils admirent, et, selon la robuste expression populaire, qu'ils ne sont pas de la partie. Il n'y a point de volupté du sacrifice. Il y a une gêne, une souffrance, une mort acceptée pour le bonheur des autres, et la consolation qui peut en venir au cœur, outre qu'elle n'a rien de commun avec la volupté, n'a point été promise, n'est jamais due, et ne détruit pas la rigueur du sacrifice; elle aide seulement à le porter. Et c'est pourquoi le sacrifice ne peut être demandé à des âmes toutes terrestres, et qui n'ont pas d'amour plus grand qu'elles-mêmes. L'héroïsme sera toujours déraisonnable, et c'est au delà de la raison, au delà de la sensualité surtout, qu'il faut en chercher l'explication.

Ces âmes peuvent en quelque manière effacer l'inégalité des conditions. L'égalité n'est nulle part, et les efforts tentés pour l'établir ne produisent que ruines et que haine. Mais les âmes aussi peuvent être inégales et, par elles, tout est réparé. Des conditions inégales, mais des âmes très supérieures à leur condition, des âmes magnifiques dans des conditions obscures, simples dans la splendeur, indifférentes aux surprises de la vie: voilà par où le monde peut connaître la ressemblance des hommes, leur étroite fraternité, la paix entre eux. Tout le reste est illusion d'esprit ou artifice de popularité.

Ces âmes-là sont rédemptrices. Grâce à elles, la France a résisté à des maux qui eussent tué une nation moins riche en saintetés ignorées. Par

elles ont été possibles les plus beaux siècles qu'elle ait connus, et qui n'ont pas été grands seulement par leurs grands hommes, mais par tout le peuple surélevé. Elles expliquent la France, elles sont sa première richesse, les témoins de sa foi, la raison de sa vitalité, le rachat de ses fautes, sa sauvegarde à jamais!

La question du français dans l'Ontario

Les 13 et 14 janvier dernier, un important congrès de l'Association d'Éducation d'Ontario, a eu lieu à Ottawa. On y a vigoureusement défendu les écoles séparées françaises, dites bilingues, parce qu'on y enseigne également l'anglais. Voici ce que M. Mowat, alors premier ministre d'Ontario, disait des écoles séparées en 1890. Nous aimons à rappeler la noble attitude de M. Mowat; sa conduite d'alors est la condamnation des fanatiques d'aujourd'hui qui gouvernent la province voisine. Voici le passage d'un discours prononcé au Parlement de Toronto:

"M. Craig qui s'inquiète tant de la compétence des instituteurs français oublie de pourvoir à celle des instituteurs anglais.

"Toujours deux poids et deux mesures.

"Le bill de M. Craig doit être rejeté: il est une menace pour la paix générale et une injustice pour les Canadiens français. Ceux-ci ont toujours été aussi loyaux que les Anglais; ils ont défendu le Canada et l'ont même sauvé. Si nous voulons former un grand peuple, ne détruisons pas ainsi l'œuvre du temps et de la raison. C'est l'union obtenue par de généreux compromis qui ont donné à l'Angleterre l'empire des mers, à la Suisse le moyen de préserver sa retraite alpestre de toutes atteintes et à l'Allemagne de faire face à tant d'ennemis externes. C'est le seul moyen que nous ayons nous-mêmes.

"Les écoles françaises d'Ontario furent fondées d'après un système soumis par le Dr Ryerson, système que tous approuvèrent.

"Ce système était tolérant, vraiment libéral et il accordait aux Français leurs franchises coudées. Et le gouvernement libéral de 1890 ne fait que suivre le sentier tracé, aux applaudissements de tous, par le Dr Ryerson en 1860. Le gouvernement Sansfield Macdonald a fait comme nous. Cet homme distingué dont l'autorité scolaire fut toujours incontestable, (Ryerson) a donc façonné ce système sans se préoccuper de ce qui fait aujourd'hui le cauchemar de l'opposition."



Congrès d'inspecteurs d'écoles à Québec, 1873

J.-B. Deltige L. Grondin
 L. Giard, Sec. fr.
 E. Thompson
 A. Germain F. F. Richard
 P.-J.-O. Chauveau, 2^e S.
 T. Stenson
 F.-E. Juneau Ed. Carrier
 G. Ouimet, M. de l'Inst. P.
 G. Tanguay L. Lucier A. McLaughlin
 Ad. Dorval F.-X. Valade Hubbard
 Dr. Mclellour, 1^{er} S. Dr. Miles, Sec. angl.

HYGIENE

A cette époque de l'année, vivant dans des maisons bien closes, il est d'une extrême importance que nous surveillions l'éclosion et la marche de toute indisposition, quelle que légère qu'elle nous paraisse. On regarde comme suspectes celles qui se prolongent un peu et qui s'accompagnent de fièvre. Cette précaution nous permettra de prendre un point une maladie contagieuse, et de protéger la famille. Dans tous cas suspects ayons de suite recours au médecin et soumettons-nous de bonne grâce à ses avis; puisqu'il y va de la sécurité de notre propre famille et de la protection que nous devons à autrui.

Nous comptons sur le zèle éclairé de nos institutrices, et nous les prions de renvoyer chez leurs parents les enfants venant d'une famille où sévit une maladie contagieuse, ou simplement suspecte.

Nous attirons aussi l'attention des institutrices sur les dangers qui menacent un élève exposé à la trop grande chaleur du poêle ou aux refroidissements provoqués par un courant d'air mal dirigé.

Ce sont des misères inhérentes à la saison froide qui rend plus difficile l'aération de la classe. On remédiera à ces difficultés par une vigilance plus grande.

J.-G. PARADIS, M. D.

TROIS SEMAINES AU CANADA (1)

AUTOUR DU MONDE

Niagara Falls, 31 octobre.

De ma fenêtre, en écrivant, je vois les toits poudrés de blanc,—la première neige est tombée cette nuit,—les arbres étincelants sous leur parure de glace et dans un clair soleil, les buées de la cataracte qui promènent leur panache tantôt sur la ville américaine, de mon côté, tantôt sur la rive canadienne que j'ai quittée ce matin. Car j'ai quitté le Canada après trois semaines de séjour et, si remplies qu'aient été les journées, j'éprouve encore de l'embarras à parler de ce pays immense, dont je n'ai vu, à dire la vérité, que quatre villes. Il est vrai que ce sont quatre capitales: Québec, capitale de la province du même nom, centre administratif et politique de tout cet Etat de langue française, deux fois grand comme la France; Montréal, métropole religieuse et commerciale, cœur du Canada tout entier, cité moderne et bruyante de 630,000 habitants; puis Ottawa, la capitale fédérale; Toronto enfin, capitale de la province anglaise de l'Ontario. L'antique Bas-Canada français, le Haut-Canada anglais, voilà ce que je viens d'entrevoir. Sans doute c'est peu, car il y a, dans l'Ouest Canadien, des terres immenses qui s'ouvrent à la culture et à l'industrie, des populations nouvelles et des villes, qui prennent le rang dans la civilisation, toute une vie ardente, titanique, un pandémonium de races, d'ambitions, de brutalités, d'audaces inouïes. Mais l'Est que j'ai vu est la région la plus passionnante pour un Français de France, car il y voit sous divers aspects, et à un moment particulièrement grave, la rivalité séculaire des populations anglaise et française et les efforts dramatiques de l'élément français pour subsister, se maintenir, triompher dans des conditions souvent défavorables, en dépit des forces coalisées pour le submerger.

(1) Reproduit du "Volume" de Paris, du 13 décembre 1913.

Devant ce spectacle, les choses de la nature passent au second plan. Les hommes, les passions, les ambitions, les projets, voilà ce qu'il s'agit d'étudier; j'ai cherché plutôt à sonder les cœurs qu'à contempler les horizons, et de cette nature canadienne si différente de la nôtre, je ne connais guère maintenant, après l'avoir quittée peut-être pour toujours, que ce que peuvent révéler des passages rapides en bateau à travers les fleuves et les lacs, ou les courses haletantes des grands express par les landes et les bois.

Québec, c'est la ville du souvenir: agenouillée sur sa colline, pieuse et recueillie, elle vit dans le culte du passé, édifie des monuments aux vieilles gloires françaises; elle accueille le voyageur avec une cordialité touchante, et tout de suite le Français de France reprend pied, entre en commerce avec le passé glorieux. Ce sont les Cartier, les Champlain, les Montcalm qui se dressent sur les places et qui gardent encore—tels les dieux indigènes—la cité qu'ils ont fondée ou défendue. Une promenade en ces lieux est un pèlerinage: ici furent les quartiers d'hiver des premiers Français; là Montcalm combattit et succomba dans une lutte inégale aux Champs d'Abraham; et non loin, à Sainte-Foy, l'année suivante, une vaillante petite troupe française remporta une dernière victoire, quand déjà la partie était définitivement perdue. Toute la société éclairée de Québec vit dans le souvenir constant de ce passé; ces héros français, elle les voit, elle a conservé leurs moindres paroles, et ce n'est point seulement une fiction que ces récits de Noël du délicat érudit qu'est M. Ernest Myrand; l'épopée de la découverte du Canada, de l'exploration, de la défaite dernière, est restée une réalité vivante et actuelle. Cette société éclairée garde un contact intime avec le siècle dont elle est sortie; dans les milieux littéraires et administratifs de Québec, on a l'impression que le temps n'a point marché d'une course aussi haletante que dans notre France moderne: un parfum de l'élégance des siècles passés, une tradition d'antique courtoisie, l'idéal du gentilhomme français d'autrefois donnent à cette société une empreinte particulière et un charme singulier. Cette société est profondément religieuse; la pensée catholique est le milieu dans lequel se meuvent toutes les conceptions, les études historiques, les discussions politiques, les préoccupations sociales; et ceci est encore une suite naturelle de ce culte recueilli du passé. Œuvre admirable accomplie par une population française unie dans sa religion et fidèle à la langue de ses aïeux: quand la France eut été contrainte par le sort des armes à abandonner sa colonie lointaine, quand se furent retirés tous ceux qui comptaient dans la société française, administrateurs, officiers, seigneurs, il ne resta sur cette terre demi-sauvage qu'une poignée de paysans de Normandie et du Poitou (60,000 environ) avec les plus humbles de leurs pasteurs. Et cependant l'élément anglo-saxon grandit tout alentour, augmenté de la marée montante de l'immigration, appuyé sur le gouvernement officiel qui longtemps fit la guerre à la langue française, soutenu par les puissances financières de la métropole, occupant toutes les places de l'administration, du commerce, de l'industrie. La paysan français se serra autour du clocher qui portait et qui porte encore dans les nues le fier coq gaulois. Et les 60,000 sont devenus en 150 ans 2,250,000; ils ont obtenu la liberté pour leur langue et la domination effective de la plus vaste province du Canada, celle de Québec. Et les habitants de la capitale, devant la beauté du résultat ne veulent point séparer les idées qui les ont soutenues dans leur lutte séculaire contre les Anglais protestants: l'idée nationale française et l'idée catholique; dans les campagnes, le prêtre reste le directeur moral, le conseiller agricole et financier; il encourage les mariages jeunes, presse amicalement les retardataires, célèbre la valeur chrétienne et la gloire nationale des unions fécondes et des familles nombreuses et demeure ainsi l'apôtre passionné de la grandeur de la race canadienne-française. Le souvenir de notre pays reste vivant dans toutes les générations: sous la conduite de l'éminent Inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec, M. C.-J. Magnan, j'ai visité nombre d'écoles; j'ai gardé surtout le souvenir d'une visite à l'élégant couvent de jeunes filles de Sillery; après la visite officielle des classes une des maîtresses vint me prier de dire quelques mots à ses élèves pendant la récréation. Simplement, je parlai de ma ville natale, de nos beaux paysages de France, si coquets, si chers à notre cœur, et je leur dis aussi combien la France nouvelle était belle et grande, sortie victorieuse d'épreuves terribles, brillante dans sa parure de colonies lointaines, unie et forte autant qu'elle le fut jamais: les jeunes Canadiennes avaient les yeux brillants de joie et les sœurs françaises pleuraient. . . .

A Montréal, la fierté nationale d'un Français se mêle de quelque amertume. Sans doute, la grande cité est la seconde ville française de la terre, devant d'une centaine de mille habitants Marseille ou Lyon. Mais l'atmosphère française, si palpable à Québec, s'est ici évanouie. Les hauts "gratte-ciel" des banques du centre disent l'idéal américain; les faces rasées montrent que toute la jeunesse se plie au même joug. La langue anglaise règne partout en maîtresse dans le centre et dans les affaires, quoique les Anglais soient à peu près le tiers de la population. L'anglais est la langue élégante; des Canadiens français le parlent entre eux; on dirait que par une singulière inversion des rapports qui existent sur notre continent, le français est ici la langue inférieure de la population servante. Ça et là dans des conventions, dans la presse, des plaintes s'élèvent: l'élément canadien-français est en retard, il n'est pas assez préparé à la lutte économique de l'époque moderne; le peuple reste ignorant, les classes moyennes n'ont pas une instruction scientifique suffisante. . . . Récemment quelques établissements supérieurs canadiens-français, se sont élevés ou étendus pour résister à l'influence envahissante de l'admirable université anglaise de McGill: l'école polytechnique, l'école des hautes études commerciales, un institut dentaire, une école technique. Mais on se plaint que la réforme n'ait pas commencé plus tôt par en bas et que l'enseignement primaire et secondaire prépare peu aux établissements supérieurs nouveaux. La lutte des opinions opposées devient peu à peu un combat autour de l'église où l'on cite notre France moderne pour la maudire ou pour la prendre comme exemple. Un Français qui passe ne peut qu'écouter et se taire et souhaiter qu'une entente se fasse entre les partis en présence pour le mieux des intérêts de notre nationalité sur une terre où cette nationalité est singulièrement menacée: car si Québec et si les campagnes de la province sont et restent françaises, la grande capitale de Montréal, métropole véritable du Dominion tout entier, menace de passer à l'Anglais, corps et biens.

Passé la frontière de la province de Québec, une autre question nationale se pose: la province d'Ontario, l'ancien Haut-Canada, anglaise d'origine, de tradition, de gouvernement, voit avec impatience un élément canadien-français y subsister, se développer en minorité laborieuse et prospère. Une poignée de fanatiques protestants, les Orangistes, comme on les appelle ici, par analogie avec les Orangistes de l'Uster irlandais, ne cesse depuis quelque temps d'exciter l'opinion anglaise contre le groupe canadien-français. Ce groupe a ses églises catholiques et ses "écoles séparées", qui jouissent d'une sorte de privilège en vertu de la constitution du Dominion en 1867. Or, l'an dernier, les Anglais s'avisèrent de découvrir que la langue anglaise était négligée dans les écoles séparées catholiques de leur province d'Ontario. Ils édictèrent en septembre la fameuse circulaire N° 17, par laquelle les écoles séparées devaient: 1° adopter la langue anglaise comme langue constante des cours; 2° adopter les manuels des autres écoles anglaises; 3° se soumettre à l'inspection anglaise, tandis que jusqu'ici ils avaient leurs propres inspecteurs canadiens-français. L'école est ici chose municipale. Un groupe de pères de famille constitue une commission qui choisit son président et administre elle-même ses écoles, choisit ses maîtres et veille à tous les détails de l'instruction. Les commissions françaises décidèrent de ne pas se soumettre à la loi. Celle d'Ottawa, capitale fédérale, sous la direction d'un président énergique, M. Genest, ne s'est pas contentée de protester: le jour même de mon arrivée à Ottawa, un inspecteur anglais s'étant présenté à une école séparée, l'école Garneau, les élèves sortirent des classes pour ne pas se soumettre à son inspection en langue anglaise. La crise est désormais aiguë: la commission française déclare qu'elle résistera à toute violence par la violence même: sur la terre classique de la liberté, une lutte s'engage pour courber une minorité française sous une loi inexorable; il faut espérer que ce n'est là qu'une maladresse passagère. Cette politique de violence aura du moins eu un heureux résultat: dans la paix des races, la langue française de la province d'Ontario menaçait de sombrer dans l'oubli. Ici comme à Montréal, la langue du peuple riche et industriel absorbait peu à peu toutes les générations nouvelles. Le réveil est venu. A Ottawa, à Détroit, on parle haut le français, tandis qu'on le murmurait tout bas et il a quelques mois encore; la persécution a donné à notre nationalité une vigueur nouvelle: il faut espérer qu'elle s'arrêtera à ce résultat.

. . . Tandis que j'écris ces notes à la hâte, la nuit est venue; les volutes de vapeur d'eau qui nent sur le Niagara ont disparu; mais le grondement est plus fort, et quand je m'arrête pour

réfléchir un instant, ce grondement tout proche m'impose la hantise de la cataracte voisine, de cet effroyable déluge qui déverse ses eaux tonnantes de toute éternité. Et ces eaux du Niagara, je les revois dans les bouches du Saint-Laurent, le fleuve immense sur lequel nous naviguâmes deux jours sans en voir les bords. Ces visions d'une nature énorme encore sauvage et indomptée, donnent aux luttes humaines que j'ai essayé d'esquisser un étrange relief. Egrenés le long de ce cours d'eau aux flots monstrueux, une poignée de nos compatriotes, abandonnés à eux-mêmes, se sont maintenus à peu près intacts, fidèles à toutes leurs traditions séculaires, à travers leurs luttes contre les hommes et contre une nature redoutable. Il faut avoir confiance dans leur avenir.

HENRI GOY.

DOCUMENTS SCOLAIRES

Enseignement de la Gymnastique (Suite)

(Conférence donnée par M. J.-Emile Jolin, professeur à l'Académie Saint-Joseph de Québec(1).

DISTINCTIONS DE GYMNASTIQUE

On reconnaît plusieurs sortes de gymnastiques: la gymnastique *médicale*, elle combat les difficultés corporelles, les maladies nerveuses, les paralysies au moyen de différents exercices. Elle concerne les médecins, et s'applique surtout dans les hôpitaux.

La gymnastique *militaire* a pour but de former le soldat, de le préparer au maniement des armes, de l'exercer aux fatigues d'une armée en campagne.

La gymnastique *sportive* ou *athlétique*, exercée en vue d'amusement.

La gymnastique *scolaire* ou *pédagogique* tient à la gymnastique médicale en tant qu'elle prévient les difformités corporelles et à la gymnastique militaire en tant qu'elle prépare les jeunes gens au maniement des instruments. C'est celle aussi que Lord Strathcona désire faire pratiquer aux petits canadiens pour leur donner la force, la santé, le courage et créer chez eux un esprit de patriotisme digne de la vaillance de nos ancêtres.

La gymnastique s'enseigne de deux manières. Sans appareils, on l'appelle méthode suédoise, de plancher ou genre libre; avec appareils, peu pratiquée dans les classes, elle fait partie de la gymnastique sportive ou athlétique, cette dernière ne doit pas être enseignée dans les classes parce qu'elle tend plus à l'agréable qu'à l'utile.

En effet, qu'est-ce que la méthode suédoise? C'est la science raisonnée des mouvements corporels. Elle exerce les membres à tour de rôle, met l'homme en état d'assurer sa propre défense le cas échéant, et le protège contre les influences morbides qui l'attendent dans la vie. Elle est praticable par tout le monde, en tout temps et en tout lieu, c'est pour cela qu'elle s'adapte bien au programme scolaire. Il est préférable cependant, que ces exercices soient faits au grand air, quand cela est possible.

Elle peut même servir de récréation en la pratiquant aux quarts d'heure de l'avant-midi et de l'après-midi, en aérant la classe comme les règlements l'exigent. A propos d'air j'ajoute ici quelques mots du Dr Mathieu, adressés dernièrement à un congrès d'hygiène scolaire à Paris. "De l'air dans les poitrines, de l'air dans les études, de l'air dans les programmes!" tel était le résumé de sa conférence.

De l'air dans les poitrines, disait-il, en donnant plus souvent la clef des champs et apprenant aux enfants à respirer comme vous leur apprenez à lire, leur faisant des poumons par la pratique quotidienne de la gymnastique respiratoire.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de janvier, 1914.

De l'air dans les classes, si vous voulez obtenir une attention soutenue. Il y a, en effet, corrélation entre la respiration et l'attention: l'enfant qui fait effort pour écouter respire mal, et lorsqu'il respire mal il n'écoute plus. Le grand hygiéniste anglais Chadwick estime que le temps maximum pendant lequel les enfants sont capables de fixer leur attention sans fatigue serait de 15 minutes à 6 ans, de 20 à 25 minutes de 7 à 12 ans et de 30 minutes de 12 à 16 ans. En Allemagne, les cours de Facultés eux-mêmes ne dépassent pas 50 minutes. Un peu d'exercice à différents moments de la classe dissiperait la fatigue, éveillerait l'attention et conserverait les élèves toujours dispos au travail.

De l'air dans les programmes—Au nom de l'hygiène, faites des coupes sombres dans les programmes. Elaguez!! les branches qui resteront n'en auront que plus de vigueur. (à suivre)

DOCUMENTS OFFICIELS

Rapport de l'Inspecteur général des écoles catholiques pour l'année 1912-13

Québec, 15 septembre, 1913

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon troisième rapport annuel sur l'inspection générale des écoles primaires et des écoles normales catholiques de la province de Québec.

I

ÉCOLES PRIMAIRES

Visites des écoles.

Moins une vingtaine, toutes les municipalités scolaires ont été visitées deux fois par les inspecteurs régionaux, au cours de l'année scolaire 1912-13.

Pour raison de maladie, M. l'inspecteur Roy n'a pu faire en entier ni la première ni la seconde visite, et pour la même raison, M. l'inspecteur Lefebvre a été dans l'impossibilité de terminer sa deuxième visite. Avec votre autorisation, M. l'inspecteur Pagé a remplacé M. Roy et M. l'inspecteur Bergeron est venu en aide à M. Lefebvre.

Règle générale, les inspecteurs ont été fidèles à transmettre leurs rapports d'automne et les bulletins du printemps, conformément aux règlements du Comité catholique. La conférence pédagogique a été donnée dans presque toutes les municipalités et peu de titulaires se sont abstenus d'assister à cette conférence.

Quelques inspecteurs se plaignent qu'ils gagnent difficilement les commissaires à les accompagner dans la visite des classes de leur municipalité. Néanmoins, plusieurs commissions scolaires tiennent compte de vos instructions à ce sujet, puisque certains inspecteurs signalent les avantages de la visite conjointe de l'inspecteur et des commissaires. M. l'inspecteur Paquin dit: "La visite de l'inspecteur, faite en compagnie de Messieurs les commissaires, produit de bien meilleurs résultats."

Dans votre dernière circulaire aux inspecteurs, vous rappelez l'importance de la conférence de ces derniers avec la commission scolaire dans chaque municipalité. Déjà, cette mesure est mise en pratique par quelques inspecteurs. L'un d'entre eux dit: "Pendant la visite de chaque paroisse, un soir, j'ai réuni la commission scolaire, pour causer d'écoles."

La mise en opération du programme d'études.

J'ai constaté avec plaisir, par les rapports et les bulletins, que cette année, la durée de la visite, règle générale, a été plus longue que les années précédentes. En se conformant ainsi à vos instructions, les inspecteurs ont pu faire un examen plus approfondi: ce qui leur a permis de mieux apprécier le classement des élèves et de contrôler plus judicieusement la promotion annuelle. Il importe que désormais le grand effort de l'inspecteur ait pour objectif la mise en opération du programme d'études.

Grâce aux instructions méthodiques et persévérantes de votre Département, les conditions matérielles des écoles ont été heureusement transformées depuis quinze ans, et ce mouvement de progrès va s'accéléralant. Il convient donc, maintenant, de stimuler plus encore, si possible, le zèle des maîtres et des élèves afin que les conditions intellectuelles de nos écoles primaires s'améliorent de plus en plus, et ce progrès, dépend, en définitive, d'une meilleure mise en opération du programme d'études.

La tâche des inspecteurs.

Elle est difficile, délicate, absorbante pour celui qui s'y donne de tout cœur. L'inspecteur qui veut réellement accomplir son devoir, et non l'ébaucher, ne saurait se contenter d'un examen superficiel et fait en courant. Rien ne discrédite plus l'autorité que les apparences de la légèreté et de la précipitation. Néanmoins plusieurs inspecteurs, parmi les plus zélés et les plus compétents, déclarent que le nombre d'écoles et de classes qu'ils ont à visiter ne leur permet pas de toujours suivre vos instructions à la lettre, M. le Surintendant. Ainsi, M. l'inspecteur Nansot, qui a 194 écoles comprenant 233 classes à visiter deux fois par année, dit: "La visite doit être courte et rapide à chaque endroit avec un si grand nombre de classes, si l'on veut aller partout."

M. Genest-Labarre dit aussi qu'il est impossible de faire deux visites efficaces et donner au-delà de vingt conférences pédagogiques "en moins de 200 jours" dans un district renfermant 163 écoles contenant 258 classes. MM. les inspecteurs Vien, Marquis, Miller et autres parlent dans le même sens, et quelques-uns d'entre eux concluent à l'abolition de la visite d'automne et au rétablissement des conférences pédagogiques.

Comment résoudre ce problème, problème important puisque le bon fonctionnement de notre système scolaire dépend en grande partie d'une inspection efficace?

Voici mon humble opinion sur ce point: D'abord, comme en 1911, je crois à la nécessité de la double visite, la première étant suivie, dans chaque municipalité, d'une conférence pédagogique au personnel enseignant. Mais j'admets, néanmoins, que la double visite ne peut être vraiment efficace que si l'inspecteur peut accomplir sa tâche dans des conditions favorables. Et la première condition, l'indispensable, c'est d'avoir LE TEMPS nécessaire pour faire une inspection sérieuse.

La plupart des inspecteurs se plaignent, et ils ont raison, d'une surcharge de classes, qui les met dans l'obligation de précipiter leur besogne. La solution du problème se trouve tout en entier dans l'augmentation du nombre des inspecteurs.

Le remaniement de la carte scolaire pourrait se faire méthodiquement, par groupe de deux, trois ou quatre districts d'inspection. D'ici à trois ou quatre ans, le service de l'inspection aurait été mis au point.

PROGRES REALISES

Fréquentation scolaire

La présence moyenne en classe est en progrès dans plusieurs districts. Le chiffre de la présence moyenne est de 80 pour cent et plus (sur l'inscription) dans les districts de MM. les inspecteurs Paquin, Prud'homme, Hébert, Belcourt, Tanguay, Lefebvre, Vien, Lévesque. Elle est de 79% et plus dans les districts de MM. Pagé, Beaumier, Primeau, Molleur, Bergeron. Le pourcentage de la présence moyenne s'est élevé sensiblement dans les districts des inspecteurs suivants:

	1910-11	1912-13
Beaumier.....	76, 25%	79%
Hébert.....	79%	80%
Pagé.....	78%	79, 50%
Paquin.....	72, 50%	80%
Nansot.....	73%	76, 50%
Roy.....	76%	77%
Tanguay.....	76%	80%

Niveau des études

Le nombre des écoles primaires intermédiaires (modèles) catholiques sous contrôle qui était de 479 en 1910-11, atteignait 507 en 1911-12; celui des écoles primaires supérieures (académiques) catholiques sous contrôle qui était de 73 en 1910-11, s'élevait à 80 en 1911-1912.

En 1904-05, il n'y avait que 403 écoles modèles et 46 académies catholiques sous contrôle. D'après les bulletins du printemps 1913, 37 écoles élémentaires méritaient le titre d'écoles modèles et 24 écoles modèles, celui d'académies.

Le nombre des académies catholiques indépendantes, était de 120 en 1910-11; en 1911-12, il montait à 134.

En 1904-05, on n'en comptait que 109.

Le nombre des élèves en 4ème année dans les écoles primaires catholiques des trois degrés, élémentaire, intermédiaire et supérieur, s'est élevé de 33,162 en 1910-11, à 34,628 en 1911-12; celui des élèves du cours intermédiaire (5e et 6e année): 21,850 en 1910-11 et 22, 327 en 1911-12; et celui des élèves du cours supérieur (7e et 8e année): 4531 en 1910-11, et 5156 en 1911-12.

Le niveau des études tend donc graduellement à s'élever: c'est là le véritable progrès.

TRAITEMENT DES INSTITUTRICES

Les primes spéciales de \$125,000, \$60,000 et \$40,000 accordées par le gouvernement pour favoriser l'augmentation des traitements, a produit d'excellents résultats. En faisant le relevé des bulletins des inspecteurs (Bulletins de 1913 comparés avec ceux de 1912), j'ai constaté que 3,138 institutrices (1) avaient reçu une augmentation de salaire pour l'année 1912-13. L'augmentation moyenne par institutrice est de \$25 près. Et cette hausse des traitements s'accroît de plus en plus. Dans leur rapport annuel, tous les inspecteurs se plaisent à signaler l'augmentation des salaires et affirment, après avoir rencontré les commissaires, qu'en 1913-14 peu de titulaires seront privés d'un supplément de traitement, et que la majorité des municipalités auront adopté le chiffre de \$150. comme minimum. A ce propos, M. le Surintendant, je crois que les minima de \$100., \$125., \$150., devraient être élevés à \$125., \$150., et \$175. Car d'après un relevé que j'ai fait des bulletins, le nombre des institutrices qui ne reçoivent que \$100., est comparativement infime, soit 528 sur un total de 5,647 institutrices laïques enseignant dans les écoles catholiques sous contrôle. Voici un petit tableau intéressant, classant les institutrices laïques catholiques par catégories de traitement pour 1912-13:

	2 institutrices reçoivent.....	\$950.
	1 institutrice reçoit.....	700.
	8 institutrices reçoivent de.....	500. à \$600.
	26 " " " " " "	\$400. à 500.
	39 " " " " " "	350. à 400.
	36 " " " " " "	300. à 350.
	180 " " " " " "	250. à 300.
	547 " " " " " "	200. à 250.
	2,355 " " " " " "	150. à 200.
	1,887 " " " " " "	125. à 150.
	578 " " " " " "	100. à 125.

(1) Pour les catholiques seulement.

38 moins de \$100. (la plupart des sous-maîtresses). Les rares municipalités payant moins de \$100 de traitement ont été informées par le Département qu'en agissant ainsi, elles perdaient les primes spéciales du gouvernement, primes dépassant de beaucoup une prétendue économie dont le vrai nom est mesquinerie.(1)

POINTS FAIBLES

Le grand mal dont souffrent encore les écoles primaires dans plusieurs municipalités, c'est l'immobilisation des élèves, qui manœuvrent entre la 1ère et la 3e année, arrivant en petit nombre à la 4e et ne passant que par exception au cours intermédiaire et supérieur. La remarque suivante de M. l'inspecteur Dubeau confirme ce que je viens de dire: "Le nombre d'élèves qui ne peuvent changer régulièrement d'année du cours est de beaucoup trop élevé. Sur 6,014 élèves inscrits dans les écoles sous contrôle, 1,982 ou 38% ont répété l'année du cours." La masse des élèves abandonnent la classe trop jeunes, se contentant d'une scolarité écourtée.

Où est la cause de ce mal ?

Dans une large mesure, je crois que la cause de ce mal réside dans le changement trop fréquent du personnel enseignant. A l'occasion d'une convention de commissaires d'écoles, j'ai établi, d'après les documents officiels, que dans trois comtés, 60% des écoles avaient changé de titulaires en 1911-12. Pour toute la province, cette moyenne de déplacement s'élève certainement à plus de 50%(2). Ce changement annuel de maîtresses dérouté les élèves et nuit considérablement à la mise en opération du programme d'études.

Une autre cause de ce mal, c'est encore le jeune âge des institutrices, et partant le manque d'expérience. Les commissaires devraient rechercher de plus en plus à retenir dans l'enseignement les diplômées pour école modèle ou pour école académique, même quand il s'agit des écoles élémentaires, et dans le cas d'une classe nombreuse, donner une assistante à l'institutrice, afin que les débutants soient groupés ensemble en vue de l'enseignement. On sait que les classes élémentaires sont les plus difficiles à faire, au point de vue de la première formation des élèves, celle dont dépend l'éducation intégrale de l'enfant.

Enfin une troisième cause, c'est l'absence d'instituteurs dans les municipalités où le nombre et l'âge des petits garçons justifieraient la présence d'un maître: de là la désertion prématurée des garçons de l'école rurale. Seul le maître peut apprendre aux jeunes gens l'art d'agir et le métier d'homme.

LE REMÈDE

Le remède au mal que je viens de signaler, vous l'avez à maintes reprises indiqué, M. le Surintendant, c'est le choix judicieux du personnel enseignant, l'engagement d'instituteurs pour toutes les écoles modèles et académiques de garçons, et la permanence dans la direction de l'école, je veux dire le maintien au même poste, aussi longtemps que possible, des bons maîtres et des bonnes maîtresses. L'application de ce remède nous ramène à la question des traitements, question déjà bien posée dans toutes les municipalités et en voie de solution satisfaisante prochaine.

Les instances motivées et opportunes de votre Département, les conseils répétés des inspecteurs d'écoles, les encouragements du gouvernement, et la campagne si efficace poursuivie au moyen des conventions de commissaires d'écoles, tous ces moyens d'action ont su déjà réveiller la saine opinion publique et produire des résultats appréciables. En continuant le travail commencé, en l'intensifiant, dans cinq ans, nos écoles primaires auront doublé leur efficacité.

(1) "Il n'y a que les deux municipalités de Raudot et de St-Epiphan qui ont encore des institutrices payées moins de cent piastres; l'année dernière, il y en avait cinq; l'année précédente, il y en avait neuf; l'année prochaine il n'y en aura plus." *Inspecteur NANSOT.*

(2) M. l'inspecteur Paquin dit dans son rapport annuel: "89 institutrices sur 147, soit plus de 61%, enseignent pour la première fois dans leur école respective pour 1912-13."

Et à tous ces différents modes de propagande active, si l'on ajoutait, tel que déjà suggéré par les inspecteurs d'écoles catholiques réunis en congrès plénier en décembre 1911, le *Certificat d'études* comme sanction à chacun des trois degrés primaires, notre organisation scolaire serait en mesure de donner des résultats vraiment sérieux. (à suivre).

C.-J. MAGNAN.

Circulaires aux Inspecteurs d'Écoles catholiques

I. CIRCULAIRE DU 29 DECEMBRE 1913 (EXTRAITS)

MISE EN OPERATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES

J'attire de nouveau votre attention sur la mise en opération du programme d'études. Rappelez au personnel enseignant l'importance d'assurer dans chaque école une promotion annuelle satisfaisante, c'est-à-dire faire en sorte que la majorité des élèves d'un groupe ou division soient en mesure, à l'expiration de chaque période scolaire, de passer dans une année plus élevée du programme d'études.

Les statistiques de la page 9 du bulletin concernant les élèves dans les différentes années du cours d'études, devront être complètes et précises.

Je vous prie d'insister auprès des instituteurs et des institutrices pour qu'ils relisent de temps à autre les observations pédagogiques qui accompagnent le programme d'études, particulièrement les directions qui sont en regard des matières de classe à enseigner dans les divers degrés des trois cours, tel qu'indiqué aux pages 39 et suivantes des règlements.

Rappelez donc aux commissaires qu'ils doivent encourager par des *prix spéciaux*, à la fin de l'année scolaire, le succès des études. Si une récompense était offerte à tout élève capable *monter d'une classe* à l'époque de la distribution des prix, qu'elle émulation ne créerait-on pas dans les écoles!

LE RECENSEMENT DES ÉLÈVES

Plusieurs secrétaires-trésoriers négligent ce devoir, prescrit par l'article 2768 de la loi de l'Instruction publique. Rappelez à ces officiers combien il importe de faire avec soin, chaque automne, le recensement des enfants d'âge scolaire. Veuillez me signaler les secrétaires qui omettent ou remplissent mal cette importante obligation. Ayez recours le moins souvent possible au recensement de l'année précédente.

ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE

Prière de répondre, dans chaque bulletin, aux trois questions de la page 14, se rapportant à l'*horticulture*. Encouragez les instituteurs, les institutrices et les élèves à faire des petits jardins scolaires. Dites aux enfants l'importance de l'agriculture et stimulez leur courage afin que dès le printemps prochain un grand nombre d'entre eux cultivent un modeste carré de terre. Parlez aussi aux commissaires de l'enseignement de l'agriculture à l'école, et donnez-leur des conseils sur les moyens à prendre pour lui donner une place d'honneur dans les classes sous votre contrôle.

AVIS AUX COMMISSAIRES

1° Veuillez rappeler aux commissaires les avantages offerts par le gouvernement aux municipalités qui paient à chacune de leurs institutrices un minimum de traitement suffisamment élevé.

2° Expliquez de nouveau aux secrétaires-trésoriers comment le Fonds des écoles publiques sera partagé à l'avenir entre les municipalités.

Attirez spécialement leur attention sur les articles 2929 et 2931 de la loi de l'Instruction publique qui ont été modifiés. En vertu de ces modifications, le fonds des écoles publiques ne sera plus distribué à l'avenir entre les municipalités scolaires proportionnellement au chiffre de la population constaté par le dernier recensement fédéral, mais "*proportionnellement au nombre des enfants inscrits aux registres des écoles de chaque municipalité scolaire tel que constaté par les rapports annuels des commissaires et des syndics d'écoles pour l'année scolaire antérieure*". (1)

Cette nouvelle loi exige que le rapport annuel de chacune des commissions scolaires, rapport que le secrétaire-trésorier doit m'adresser avant le 15e jour de juillet, *soit attesté sous serment*. Ainsi aucune subvention ne sera accordée aux commissions scolaires dont le rapport annuel du secrétaire-trésorier ne sera pas assermenté et transmis à mon département à l'époque fixée par la loi.

LE NOM OFFICIEL DES MUNICIPALITES

Sur les Bulletins, inscrivez le *nom officiel* de la municipalité scolaire, et non celui du bureau de poste, ou de la paroisse religieuse, lorsque ces désignations ne sont pas les mêmes que l'appellation scolaire officielle.

A l'approche du nouvel an, veuillez accepter mes vœux de bonheur pour 1914 et mes plus vifs souhaits de succès dans l'accomplissement de vos importants devoirs.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LABRUERE,

Surintendant.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

II. CIRCULAIRE DU 12 JANVIER 1914.—LE DESSIN

Québec, 12 janvier, 1914.

Monsieur,

Inspecteur d'écoles

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de choisir, dans chacune des classes que vous allez visiter, quatre dessins différents, faits cette année, *exclusivement* d'après nature ou d'imagination. Deux de ces dessins seront l'œuvre des *plus jeunes élèves*, et les deux autres l'œuvre d'élèves plus avancés.

Ces dessins porteront le nom et l'âge de l'auteur, ainsi que le nom de l'école, et la signature du titulaire. Ils n'excéderont pas 7 x 10 pcs.

Vous les grouperez par municipalité scolaire, et les enverrez, ainsi groupés, sous bande séparée, au Département de l'Instruction publique. (Direction du dessin). Vous voudrez bien pour chaque municipalité remplir le blanc ci-joint, et l'inclure dans votre envoi.

DE PLUS, VEUILLEZ PREVENIR LES TITULAIRES D'ÉCOLES QUE, POUR L'OCTROI DES PRIMES DE SUCCÈS DANS L'ENSEIGNEMENT, VOUS TIENDREZ COMPTE AUSSI, DES L'ANNÉE PROCHAINE, DES RESULTATS GÉNÉRAUX OBTENUS EN DESSIN.

(1) Loi amendant la loi de l'Instruction publique, 3 Geo. V., Chap. 26.

Vous recommandant d'encourager cet enseignement par tous les moyens, et de vous assurer qu'il est donné régulièrement à tous les élèves, conformément au nouveau programme du dessin,

J'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur

BOUCHER DE LABRUEGE

Surintendant.

Bureau Central

Prière d'adresser, comme d'habitude, toute correspondance relative au Bureau central des examinateurs catholiques à M. J.-N. Miller, Secrétaire du Bureau. Durant l'absence de ce dernier en Europe, quelqu'un est autorisé de répondre au nom du Secrétaire.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Voici une image qui plaira aux enfants et qui pourra servir de sujet de rédaction. Le maître montrant cette image aux élèves préparera le devoir en engageant avec eux une conversation comme celle qui suit :

Maître.—Regardez bien attentivement cette image, mes enfants; écoutez bien ce qu'elle vous dit aux yeux et vous répondrez facilement aux questions que je vais vous poser. Et d'abord, voyez-vous des personnes? (*On désignera les élèves successivement pour répondre.*)

Elève.—Oui, monsieur, il y en a cinq; ce sont des enfants.

M.—Bien; est-ce que ce sont tous des garçons?

E.—Non, M., il y a trois filles et deux garçons.

M.—Pensez-vous que ces enfants sont tous frères et sœurs?

E.—Non, M.; il y a en deux, un petit garçon et une petite fille, qui sont chez eux; ils sont probablement frère et sœur.

M.—Et les trois autres?

E.—Ils viennent faire une visite.

M.—Comment voyez-vous cela?

E.—On voit cela à leur costume: les deux petites filles ont leurs manteaux, le petit garçon à sa coiffure à la main; on voit qu'ils arrivent.

M.—Y a-t-il encore autre chose qui fait voir qu'ils arrivent?

E.—Les petites filles se disent bonjour en s'embrassant.

M.—Voyez-vous des animaux?

E.—Oui, M., il y a un petit chien.

M.—Vous ne voyez pas un autre animal?

E.—M., c'est un petit âne, mais il n'est pas vivant; c'est un jouet monté sur une petite planche à roulettes.



M.—Le petit chien est-il venu avec les visiteurs ?

E.—Je crois plutôt qu'il est de la maison; on voit qu'il se tient à côté de sa petite maîtresse pour venir reconnaître quelle sorte de monde arrive à la maison.

M.—Pendant que les petites filles se saluent, que font les garçons ?

E.—Celui de la maison montre son petit chemin de fer à son ami; il a l'air d'un ingénieur qui explique comment tout marche.

M.—Oui, c'est très bien! Y a-t-il d'autres jouets ?

E.—Oui, M., il y a les poupées des petites filles, puis le petit âne, un ballon de caoutchouc et un livre d'images.

M.—La maison a-t-elle l'air agréable ?

E.—Oui, M., il y a des fleurs sur la fenêtre ouverte, la chambre est bien éclairée et le bon air du dehors pénètre partout.

M.—Y a-t-il beaucoup de meubles ?

E.—Non, M., on voit seulement une grande chaise et une petite; les enfants auront de la place pour jouer.

M.—Est-ce qu'ils viennent pour jouer ?

E.—Oui, M., je pense que c'est pendant les vacances ou un jour de congé, et l'on se promet de bien s'amuser.

M.—A quels jeux vont-ils jouer ? Dites cela un peu en détail.

E.—Les petites filles vont jouer à la petite maman avec leurs poupées. Chacune va parler des qualités de sa fille, peut-être aussi de ses défauts. Elles vont les bercer, les faire dormir, les gronder si elles ne sont pas sages, les féliciter si elles se conduisent bien; tout comme elles ont vu faire à leurs mamans.

M.—Très bien! Et les petits garçons ?

E.—Ils s'amuseront avec le chemin de fer, joueront avec le peti âne ou avec le ballon, puis ils regarderont les belles images du livre.

M.—C'est cela. Mais après les jeux, que pensez-vous que feront les enfants ?

E.—Probablement qu'il y aura un petit goûter, avec la permission des parents. Puis les visiteurs s'en iront en invitant, pour un autre jour de congé, ceux qui les ont si bien reçus.

M.—C'est très bien; on voit que vous avez fait déjà des parties de plaisir avec des petits amis en visite.

Maintenant que vous avez bien compris l'image, vous ne serez pas en peine pour faire une petite rédaction. Je vais vous donner un canevas qui vous aidera; prenez-le par écrit :

CANEVAS.—C'est congé—beau temps—donnez des noms aux visiteurs et à ceux qui les reçoivent—l'arrivée—comment se saluent les petites filles—ce que font les garçons pendant ce temps—Les jouets—la maison agréable—comment la journée sera employée—les jeux de chacun—ce qui terminera les jeux—départ, adieux et invitation.

Avec ce canevas, les élèves se rappelleront bien l'image et pourront faire un travail dans le genre du suivant :

LA VISITE AUX PETITS AMIS

C'est un jour de congé et il fait beau temps; depuis déjà longtemps Juliette, Marguerite et Paul se promettent d'aller faire visite à leurs petits amis Georges et Henriette. Vite on s'apprête, les petites filles revêtent leurs manteaux et prenant leurs poupées partent accompagnées de Paul. On arrive chez les amis. Pendant que les *dames* se font des compliments et s'embrassent et se font voir leurs bébés, les *hommes* se sont serré la main dans le temps de le dire et Georges fait déjà admirer à Paul son beau chemin de fer et lui en explique les détails comme le ferait un ingénieur. Le petit chien de la maison s'approche des visiteuses avec

sa maîtresse et semble chercher à les reconnaître. On voit toutes sortes de jouets autour des enfants : les poupées des petites filles dont deux sont déjà assez grandes pour se tenir assises sur des chaises, tandis que les deux autres sont encore des bébés que l'on porte; on voit aussi, outre le chemin de fer de Georges, un petit âne monté sur une planche à roulettes, puis un ballon et un beau livre d'images. La chambre est grande et peu embarrassée de meubles. La fenêtre ouverte laisse entrer le bon air du dehors qui se parfume en passant sur les fleurs. On va pouvoir jouer à son aise. Les petites mamans auront beaucoup à faire avec leurs bébés: il va falloir en vanter les qualités, en déplorer les défauts, les bercer pour les faire dormir, les gronder s'ils ne sont pas sages, les complimenter s'ils se conduisent comme des enfants bien élevés et font honneur à leurs parents. Les messieurs, de leur côté, auront beaucoup de plaisir avec le chemin de fer sur lequel il y aura peut-être des accidents, puis avec le ballon, le petit âne et le livre de belles images. Enfin on terminera la journée par un excellent goûter offert aux visiteurs, avec la permission des parents. Viendra ensuite la séparation avec toutes les cérémonies de l'arrivée du côté des dames, et l'on ne se quittera pas sans inviter Georges et Henriette à rendre la visite quand se présentera la première belle journée de congé.

—Tel est, à peu près, ce que les élèves pourront faire, avec plus ou moins de succès; mais en tout cas, l'effort fait par chacun sera très profitable, car *c'est en écrivant qu'on apprend à écrire.*

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

How many persons does the picture show? It shows two persons.

The picture shows how many persons? It shows two persons.

How many persons are represented in the picture? Two persons are represented in it.

In the picture how many persons are represented. In it two persons are represented.

Who are they? They are a girl and a boy.

Are they relations do you think *or* Do you think them relations? Yes I think they are relations, *or* I think them relations.

What relationship is there between them do you suppose? *or* What do you suppose is the relationship between them? I suppose they are sister and brother.

Why do you suppose they are sister and brother? I suppose they are sister and brother on account of the strong family resemblance between them.

What are they doing? The girl is washing dishes and the boy is drying *or* wiping them.

What is the girl looking at? She is looking at her brother.

What is the boy looking at? What he is looking at is not visible in the picture.

On the girl's face what is there? *or* What is there on the girl's face? On the girl's face there is a discreet smile.

What is a discreet smile? A discreet smile is a veiled smile.

What is a veiled smile? A veiled smile is one which is not very evident.

What is a smile which is not very evident? It is one which is not absolutely plain.

What is a smile which is not absolutely plain? It is one which is not clearly visible.

What is the contrary of a discreet smile? The contrary of a discreet smile is a broad smile or simply a grin.

On the boy's face what is there? On the boy's face there is a scowl.

What is a scowl? It is the absolute opposite of a smile.

Is it a discreet scowl? No it is not a discreet scowl.

What kind of scowl is it? It is an unmistakable scowl,—a very evident scowl,—an absolutely visible scowl,—a very plain scowl,—a dark scowl,—a sombre scowl,—a black scowl.

Why is he scowling? I don't know why he is scowling, I suppose something has happened to annoy him.

What can have happened to annoy him? Many things may have happened to annoy him: for instance it is a holiday and he may have intended beginning his day by playing ball; again he may be fond of reading and have an interesting book of adventure, of wonderful escapes from danger, of great deeds done for God and country, of hair-breadth escapes, waiting to be read; he has probably a hundred good and solid reasons to give, proofs to furnish, that he should not be asked to wipe the dishes.

Perhaps he is scowling at the thought of what other boys would say if they knew that he wiped the dishes. Perhaps again he is afraid of being late for school. Or may be wiping the dishes is the price which he has pay for being allowed to go out to play. Perhaps wiping the dishes is a punishment imposed on him by his mother for some wrong doing. Again his mother may be ill and he and his sister have to attend to the house work. Perhaps his mother having taken a holiday is out enjoying a friendly chat with some of the neighbors,—who can tell what unfortunate circumstance has imposed on this unlucky lad the terrible labor of dish wiping

He thinks wiping dishes is not proper work for a boy; it is he imagines a highly proper and exciting amusement for women and girls, but not for



boys. There is only one case in which a boy may be asked to wipe dishes,—that is when he is out camping, and even then he should not be asked if another boy can be found. In any case he is wiping under protest; a scowl is his protest.

How comes it that with all his dislike of it he is wiping away? He's a good fellow and his sister who is quietly laughing, at him, in her rolled up sleeve, gave him a little flattery and induced him to lend a helping hand.

Is there any disgrace for a boy in wiping dishes? There is no disgrace at all for a boy in wiping dishes, if he wipes them well, makes them shine, and is careful not to break them.

Is wiping dishes hard labor? No it is not at all hard labor.

Is it less fatiguing than playing ball or hockey? It is much less fatiguing than playing ball or hockey.

Why then do boys object to so easy and pleasing an occupation when they are ready to kill and be killed playing, ball, lacrosse, or hockey? The objection which boys have to wiping dishes is that it is not sport. There are no dish-wiping trophies clubs, leagues, matches with crowds, who have paid their good money to be able to applaud the champion dish-wiper, looking on and shouting themselves hoarse in admiration of the boy who can wipe and polish the largest number of dishes in a given time.

With what is he wiping the dishes? He is wiping them with a towel.

What kind of towel is the best for dish-wiping. The best kind of towel for wiping dishes is a very very clean towel.

What material is the best for the very, very clean towel? The best material for the very, very clean towel is linen.

Is not a cotton towel just as good? No a cotton towel is not just as good.

Why is it not just as good? I don't know why a cotton towel is not just as good as a linen towel.

Which is better a very clean cotton towel or a not very clean linen towel? Of the two, a very clean cotton towel is immeasurably better than a not very clean linen towel.

What is the principal quality which the towel should have? The principal quality which the towel should have is cleanness.

Name some other quality which it should possess? It should be soft. *or* It should possess the quality of softness. What is the opposite of *softness*? The opposite of softness is hardness.

What other quality should it have? It should be rough. *or* It should have the quality of roughness.

Why should it be rough? I don't know why it should be rough?

What is the contrary of *rough*, of *roughness*. The contrary of *rough* is *smooth*, of *roughness* is smoothness.

Give in a single statement all that has been said about the towel with which dishes should be wiped.

The best thing with which to wipe dishes is an absolutely clean, soft, rough, linen towel.

Are not the words soft and rough contradictory? They seem contradictory, but in this case they are not so.

Explain how they are not contradictory in this case. The material of the towel is soft, the surface is rough.

What is the boy wiping? He is wiping a plate.

What kind of plate is he wiping? He is wiping a dinner plate.

How is he holding the plate? He is holding it with both hands.

hInwich hand has he the towel? He has the towel in his right hand.

Is he paying attention to what he is doing? No he is not paying attention to what he is doing.

How do you know that he is not paying attention to what he is doing? I know that he is not paying attention to what he is doing because he is not looking at it.

How old is the boy? I suppose he is about ten years old.

How old is the girl? She is about fourteen years old, I suppose.

Describe the boy's hair. It is thick, parted on the left side and brushed down over his forehead.

Describe the boy's clothes. He has on a pair of trousers, whether short or long I cannot tell, a white shirt, with cuffs buttoned, and a pair of suspenders.

What is there before the girl? Before the girl there is a tin-dish.

On what is the tin-dish? *or* The tin-dish is on what? It is on a kitchen table I suppose.

What is in the tin-dish.

Water I suppose and some of the dishes.

Is the water hot or cold? It is not very hot.

Are sure that it is not very hot? Yes I am sure that it is not very hot.

What makes you sure that it is not very hot? I am sure because if it was very hot the girl would not have her hands in it.

Why would she not have her hands in the water if it was very hot? She would not have her hands in the water if it was very hot because it would burn them.

Is the water cold? No it is not cold.

How do you know that it is not cold? I know it is not cold because dishes are not washed in cold water.

Why are dishes not washed in cold water? They are not washed in cold water because cold water would not melt the grease on butter on them.

If the water is neither cold nor very hot how is it? It is between the two, more hot than cold, it is lukewarm.

Are dishes always washed in the way this girl is washing them? No they are not always washed in the way this girl is washing them.

What would you call the way she is washing them? I would call it the old-fashioned way.

What is the new fashioned-way? The new-fashioned way is to use very hot soapy water, not to put one's hands in the water, but to lift each dish by the edge and to rub it over with a cloth fastened to the end of a short stick. The cloth is dipped into the water each time before being rubbed over the plate or dish.

What is the short stick with a cloth fastened to the end of it called? The short stick with a cloth fastened to the end of it is called a dish-mop.

Is the new way better than the old? Yes it is much better than the old way for the hands.

Why is it better for the hands? It is better for the hands because it is not necessary to put one's hands in the water.

Has the new way any other advantage over the old way? Yes it is quicker than the old way.

Why is it quicker? It is quicker because one can use much hotter water which cleans the plates and dishes in a shorter time.

Has it any other advantage. Yes, it has an other advantage.

What is this other advantage? The other advantage is that very hot water cleans plates and dishes more thoroughly than water which is not so hot.

Has the new method any disadvantage when compared with the old method? Yes it has a disadvantage.

What is the disadvantage? The disadvantage is that unless the mop is renewed frequently and kept clean and sweet to an *extraordinary* degree the dishes and plates will have a slightly mouldy smell.

What has the girl on her hair? She has a bow of ribbon on her hair. (*Bow* is pronounced *bo*).

Where on her hair has she the bow of ribbon? She has it on her hair at the back of her head.

How is the girl's hair fastened? It is fastened at the back with a bow of ribbon.

What is a bow? It is an ornamental knot of ribbon or other material.

Describe the picture briefly. It show a girl washing dishes with a boy wiping them.

Describe it again giving a few more details. It shows a girl, fourteen or fifteen years old washing dishes, with a boy, ten or eleven years old wiping them.

Describe it once more giving additional details. It shows a girl, fourteen or fifteen years old, washing dishes, with a boy, evidently her brother, from his striking resemblance to her, wiping them.

Give another description with further details. In the picture, I see a neatly dressed, prepossessing looking girl about fifteen years old, washing plates and dishes in a tin-dish while, a boy, about ten years old, her brother evidently to judge from his striking resemblance to her is wiping them. The girl with a discreet smile on her countenance, her sleeves rolled up to her elbows and her hands in the water, washing the dishes in the old way, is watching her brother, while he with a plate in his hands, a towel in his right hand, and a scowl on his face is looking straight ahead, apparently gazing on vacancy. The boy's scowl would lead one to think that he does not consider wiping dishes a manly occupation.

J. AHERN.

Anglicismes

ANGLICISMES

EQUIVALENTS FRANÇAIS

<i>Job</i>	TRAVAIL, TACHE, BESOGNE, EMPLOI, TACHE DIFFICILE.
J'ai trouvé une <i>job</i>	J'ai trouvé du travail, de l'EMPLOI.
V'là ta <i>job</i> pour la journée.....	Voilà ta BESOGNE pour la journée.
Voilà une bonne <i>job</i> de faite.....	Voilà une bonne TACHE accomplie.
C'est une <i>job</i> d'élever dix enfants.....	C'est une TACHE difficile d'élever dix enfants.
<i>Job</i>	ENTREPRISE, AFFAIRE.
Obtenir une grosse <i>job</i>	Obtenir une grosse ENTREPRISE.
Frapper une <i>job</i> . (<i>To strike a job</i>).....	Trouver une bonne AFFAIRE.
<i>Job</i>	FORFAIT (engagement entre deux personnes dont l'une s'engage à prendre, et l'autre à livrer, pour un prix déterminé d'avance, certains travaux, certaines fournitures).
Travailler à la <i>job</i>	Travailler à FORFAIT,—travailler à la pièce;— par extension: travailler sans précaution.
Cet ouvrage ne vaut rien, c'est fait à la <i>job</i>	Cet ouvrage ne vaut rien, c'est fait sans PRE- CAUTION.
<i>Job</i>	OCCASION, SOLDE DE MARCHANDISES.
Vendre des <i>jobs</i>	Vendre des SOLDES.
<i>Jobs</i> (imprimerie).....	OUVRAGE DE VILLE.
<i>Job</i>	ENTREPRISE VEREUSE, TRIPOTAGE.
Il y a des <i>jobs</i> dans cette affaire.....	Il y a du TRIPOTAGE dans cette affaire.
<i>Jobbage</i>	ACTION D'ENTREPRENDRE A FORFAIT
<i>Jobbale</i>	Qu'on peut entreprendre à forfait.
Une réparation de maison, ce n'est pas <i>Job- bale</i> , on ne sait jamais ce que ça peut coûter.	On ne peut entreprendre à forfait des répara- tions à faire à une maison, etc.
<i>Jobber</i>	ENTREPRENDRE A FORFAIT, FAIRE NEGLIGEM- MENT UN OUVRAGE.
<i>Jobbeur</i>	ENTREPRENEUR A FORFAIT.
	SPECULATEUR, REVENDEUR qui achète des marchandises en gros pour les revendre aux détailliers.
	OUVRIER A LA TACHE, par extension, BOUSIL- LEUR, ouvrier qui travaille avec négligence.
	Typographe préposé aux travaux de ville.

(LE COMITE DU BULLETIN DU PARLER FRANÇAIS)



ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LA VIE CHRETIENNE

SES OBSTACLES, SES MOYENS, SES PRATIQUES.

V.—LA PRIERE ET LES SACREMENTS.

Les moyens ordinaires d'obtenir la grâce et de vivre en bons chrétiens, sont la prière et les sacrements.

Est-il bien nécessaire de prier Dieu ?

Oui, c'est le moyen de lui plaire et d'obtenir ses grâces.

Qu'est-ce que prier Dieu ?

C'est se recueillir pour penser à Dieu et lui demander ses grâces.

Dieu entend-t-il nos prières ?

Oui, et quand nous prions comme il faut, il nous exauce.

Quand prions-nous comme il faut ?

Quand nous prions avec un cœur respectueux, attentif, confiant et soumis.

Quand devons-nous prier ?

Le matin et le soir, et aussi avant le travail, les repas et dans les tentations.

Y a-t-il d'autres moyens d'obtenir la grâce de Dieu ?

Oui, il y a encore les sacrements.

Combien y a-t-il de sacrements ?

Il y a en sept : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Dictées

I

LE THE

Le thé est un arbrisseau de l'Asie orientale. On récolte les feuilles de cet arbrisseau pour en faire des infusions. L'infusion de thé est la boisson ordinaire d'un grand nombre des habitants de l'Asie, de l'Amérique du Nord et de l'Europe. L'infusion de thé n'est pas bonne pour les personnes nerveuses.

EXERCICES.—*Arbrisseau*: petit arbre.—Nature et signification du mot *oriental*.—Différence entre *arbre* et *arbrisseau*. Qu'est-ce qu'un *diminutif*? Plusieurs exemples.

II

L'OFFRE TROMPEUSE

Un homme *oisif*, en passant, vit ces mots gravés sur la porte d'un beau jardin: "Je donne

ce parterre à quiconque est content.—Bonne affaire, se dit l'homme; entrons prendre possession de ce vaste terrain: me voilà bien content!"—Mais le maître du lieu lui dit: "Retourne sur tes pas et passe ton chemin; car celui qui veut avoir ce qu'il n'a pas, ne peut dire qu'il est content de son sort."

EXERCICES.—*Trouver les adjectifs qualificatifs*.

Récitation et rédaction

LE LOUP ET LE JEUNE MOUTON.

Des moutons étaient en sûreté dans leur parc; les chiens dormaient, et le berger, à l'ombre d'un grand ormeau, jouait de la flûte avec d'autres bergers voisins. Un loup affamé vint, par les fentes de l'enceinte, reconnaître l'état du troupeau. Un jeune mouton sans expérience et qui n'avait jamais rien vu, entra en conversation avec lui: "Que venez-vous chercher ici? dit-il au glouton.—L'herbe tendre et fleurie, lui répondit le loup. Vous savez que rien n'est plus doux que de paître dans une verte prairie émaillée de fleurs, pour

apaiser sa faim, et d'aller éteindre sa soif dans un elsir ruisseau : j'ai trouvé ici l'un et l'autre. Que faut-il davantage ? J'aime la philosophie qui enseigne à se contenter de peu.—Est-il donc possible, repartit le jeune mouton, que vous ne mangiez point la chair des animaux, et qu'un peu d'herbe vous suffise ? Si cela est, vivons comme frères et paissions ensemble." Aussitôt le sobre philosophe le met en pièces et l'avale.

Défiez-vous des belles paroles des gens qui se vantent d'être vertueux. Jugez-en par leurs actions et non par leurs discours.

FENELON.

ELOCUTION.—Où étaient les moutons ?—Que faisaient les chiens et le berger ?—Que fit un loup ?—Qui parla avec lui ?—Que se dirent-ils ?—Que fit enfin le jeune mouton ?—Que lui arriva-t-il ?—Doit-on écouter les gens qui se vantent ?

—Récit oral, puis écrit.

COURS MOYEN

Dictée

IL FAUT S'INSTRUIRE.

Mon fils, tu dois passer ta vie à labourer les champs ou à travailler le bois, la pierre ou le fer ; as-tu besoin d'étudier ?—Oui, car tu as une intelligence à cultiver, des connaissances à acquérir. Si tu restais ignorant, tu ne connaîtrais rien que par oui-dire, tu serais privé de toute relation avec les gens habiles ou supérieurs, dont les méthodes et les procédés demeureraient inconnus pour toi.

Sois donc appliqué, cher enfant ; ne perds aucun moment quand tu viens t'asseoir sur les bancs de l'école. Il faut que tu écoutes attentivement les leçons de ton maître, il faut que tu aies le cœur ouvert aux leçons de la sagesse et de l'expérience ; car, vois-tu, pour que tu deviennes plus tard un homme utile, il faut que tu sois instruit ; les ignorants n'ont plus de place dans notre société.

EXERCICES.—Trouver les verbes. Indiquer le mode de ces verbes.

—Trouver et justifier les signes de ponctuation employés dans la dictée.

3

Rédaction

L'ORGUEIL GÂTE TOUT

CANEVAS.—Henri obtenait de bonnes places... il recevait peu d'éloges en public... Pourquoi?... Henri obtint une mauvaise place... il murmure... il crie à l'injustice... il a des sentiments de mépris pour son rival... Langage bienveillant, mais plein de vérité de son maître... Conseils de circonstance...

DEVELOPPEMENT

Henri travaillait beaucoup, et ses places étaient excellentes. Cependant son maître lui adressait rarement des félicitations, surtout devant ses camarades. Le sage instituteur songeait que la vanité de l'enfant n'avait pas besoin de cet excitant.

Un jour que par hasard il se trouva avoir une place inférieure à celle d'un condisciple moins bien doué que lui sous le rapport de l'intelligence, Henri s'emporta contre ce qu'il appelait une injustice, son camarade étant, à ses yeux, trop borné pour avoir une meilleure place que lui. "Mon ami, lui dit le maître, Joseph n'est point aussi arriéré que vous vous l'imaginez ; sa timidité lui est souvent nuisible, mais l'intelligence ne lui fait pas défaut ; dans tous les cas, sa modestie lui gagne tous les cœurs que votre sot orgueil vous a aliénés. Aujourd'hui, tous ses camarades sont joyeux, de son succès, tandis qu'ils restent tout à fait indifférents aux vôtres. Vous allez bientôt faire votre première communion, mon cher Henri ; c'est le moment de faire des efforts pour vous corriger de votre sot orgueil. Dans le Dieu de l'Eucharistie, vous trouverez la source et le modèle de l'humilité, car il a dit : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur."

COURS SUPERIEUR

Dictées

I

LA CROIX

Dans notre catholique pays, la religion a planté ce signe sacré aux lieux qu'elle veut

particulièrement honorer, et l'a placé sur la voie de l'homme, partout où il a besoin de force et de consolation. La croix veille sur le champ de la mort, afin que le chrétien conduit par la douleur auprès du tombeau de ceux qui lui furent chers, y trouve un gage d'union entre les vivants et les morts. Avec respect et reconnaissance, le navigateur salue la croix du rivage qui lui désigne l'écueil à éviter et l'avertit de prier pour l'âme du pauvre naufragé. Succombant sous la fatigue et brûlé par l'ardeur du soleil, le pèlerin qui a suivi le chemin poudreux de la vallée, s'arrête pour se reposer près de la croix, au pied de laquelle murmure un ruisseau et qu'ombragent les longs rameaux de l'érable ou de l'orme. La croix marque l'endroit où furent déposés les restes de l'inconnu, qui mourut au coin du bois, sans qu'une voix amie lui adressât un mot de consolation; rudement taillée, elle apparaît au détour du tortueux sentier qui circule dans l'épaisseur de la forêt, et elle étend ses bras sur l'aventureux pionnier, pour lui rappeler que, même dans ces solitudes profondes, il est toujours sous la sauvegarde de Dieu.

L'ABBE FERLAND.

(La Gaspésie)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—aux lieux: pourquoi le pluriel? la religion—placé la croix dans un grand nombre de lieux dont plusieurs sont indiqués plus loin.—placé: accord avec le complément direct l', masc. sing. parce qu'il remplace *signe sacré*.—force... consolation: pourquoi singulier? parce qu'il s'agit ici de la force morale, du courage par opposition à la faiblesse du cœur, au découragement.—chers: adj. s'accorde avec ceux dont il est attribut. Donnez les homonymes avec leur signification; chair de l'homme, des animaux; chaire du prédicateur, du professeur; Cher, rivière de France; bonne chère: festin, cher adjectif est quelquefois employé comme adverbe, ces livres me coûtent cher—(c'est-à-dire chèrement).—trouve: le sujet? le chrétien. A quel mode? au subjonctif présent: afin que le chrétien trouve, afin que nous trouvions.—Croix: (du latin *crux*) les mots de la même famille: Croiser, croisade, croisé, croisillon, crucifier, crucifixion, crucifiquement, crucifix, décroiser, entrecroiser, etc.—succombant, brûlé: à quoi se rapportent ces deux mots? au pèlerin dont ils sont compléments qualificatif ou attributif.—Au pied: le singulier pourquoi? cela signifie au bas: on

mettrait au pluriel s'il s'agissait d'une personne; le chien se couche aux pieds de son maître ou au pied d'un arbre.—ombragent; quel est le sujet? les rameaux.—déposés: justifiez le pluriel: sans que des voix amies lui adressassent, et non pas lui adressèrent.—taillée: à quoi se rapporte ce mot? à elle (la croix). Mots de la même famille? taille, taillable, taillandier, tailleur, taillant, entaille, entailler.—sauvegarde: mot composé de garde et de l'adjectif sauf, sauve, sous la garde de Dieu, et cette garde est sauve c'est-à-dire assurée.

ANALYSE

La croix marque l'endroit où furent déposés les restes de l'inconnu, qui mourut au coin du bois, sans qu'une voix aimée lui adressât un mot de consolation.

Quatre propositions, dont une principale et trois complétives:

1. PRINCIPALE: La croix marque l'endroit.
2. COMPLETIVE DETERMINATIVE de *endroit*: où furent déposés les restes de l'inconnu.
3. COMPLETIVE DETERMINATIVE de *inconnu*: qui mourut au coin du bois.
4. COMPLETIVE CIRCONSTANCIELLE de *mourut*: sans qu'une voix amie lui adressât un mot de consolation.

REMARQUES.—Les mots pourraient présenter quelque difficulté, sont: où, qui, sans qu', lui.

où: pronom relatif (antécédent *endroit*), compl. circonstanciel de *déposés* (déposés où? dans l'endroit).

qui: pronom relatif (antécédent *inconnu*), sujet de *mourut*,

sans qu': locution conjonctive, rattache la complétive qui suit à *mourut*. (mourut comment dans quelles circonstances? sans qu'une voix amie lui adressât...)

lui: pronom personnel, 3e pers. sing. compl. indirect de *adressât* (adressât à qui? à lui. La proposition à est sous-entendue.)

Il nous semble que ces explications étant données, l'analyse grammaticale de la phrase est d'une grande facilité.

II

LES TROIS ETATS DES CORPS.

Sans aucun changement dans la nature de sa matière, un même corps peut affecter trois

états différents, savoir: l'état solide, l'état liquide, l'état gazeux. La glace est un corps solide. Fondue, elle devient de l'eau ordinaire, c'est-à-dire un corps liquide; chauffée à l'ébullition, l'eau se *résout* en vapeur, c'est-à-dire en corps gazeux. En ces trois états, la substance ou la matière est toujours de même nature, c'est toujours de l'eau sous des aspects différents. Le passage d'un état à l'autre se fait par l'intervention de la chaleur. Il faut de la chaleur pour fondre la glace et en faire un corps liquide ou de l'eau; il faut encore plus de chaleur pour *résoudre* l'eau en vapeur et en faire un corps gazeux.

J.-H. FABRE.

Questions

1° Qu'entendez-vous par le mot *liquide*? Citer d'autres mots de la même famille.

2° Que signifie *intervention*?

3° Que remarquez-vous dans le verbe *résoudre*?

Réponses

1° *Liquide*: corps fluide et susceptible de couler, de se répandre; de la même famille: liqueur, liquoreux, liquoriste, liquéfier.

2° *Intervention*: action de l'agent (personne ou chose) qui détermine un changement d'état ou de volonté.

3° Le verbe *résoudre* a deux radicaux: *résou...* *résolv.*—Tous les temps formés du participe présent, *résolvant*, ont le radical *résolv.*—Le participe passé *résous* fait *résoute*.—On dit aussi *résolu* et *résolue*, mais dans le sens d'avoir de la *résolution*.

Devoir.—Chercher six verbes impersonnels. Les conjuguer oralement.

Récitation

AUX ENFANTS

..... Toute ma poésie,
C'est vous, et mon esprit suit votre fantaisie.
Vous êtes les reflets et les rayonnements
Dont j'éclaire mon vers si sombre par moments.
Enfants, vous dont la vie est faite d'espérance,
Enfants, vous dont la joie est faite d'ignorance,
Vous n'avez pas souffert et vous ne savez pas
Quand la pensée en nous a marché pas à pas,
Sur le poète morne et fatigué d'écrire,
Quelle douce chaleur répand votre sourire!
Combien, il a besoin, quand sa tête se rompt
De la sérénité qui luit sur votre front;
Et quel enchantement l'enivre et le fascine
Quand le charmant hasard de quelque cour voisine
Où vous vous ébattez sous un arbre pen-
chant
Mêle vos joyeux cris à son douloureux chant.

VICTOR HUGO.

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

ANTI-ALCOOLISME

Dictée

UNE PLAIE SOCIALE

Parmi les plaies sociales qui ont déjà fait beaucoup de mal à notre pays, nous tenons particulièrement à indiquer l'alcoolisme. Il est peu de vices qui soient plus féconds en ruines que celui-là; il n'en est point qui ouvrent plus sûrement et plus vite la voie à toutes les déchéances physiques, intellectuelles et morales. L'alcool est un poison qui a ce terrible pouvoir de s'attaquer à la fois à l'âme et au corps, dont il paralyse toutes les énergies, et épuise toutes les sources vives. L'appétit grossier,

insatiable et immoral qu'il développe dans les sens, est une des passions les plus avilissantes et les plus inguérissables que l'on connaisse. Ses victimes sont un objet de scandale ou d'horreur pour la société. En attendant qu'elles aillent grossir la triste clientèle des hôpitaux et des maisons de santé.

(Extrait de la lettre pastorale des Pères du premier Concile plénier de Québec).

AGRICULTURE

LA LAINE

Nous vivons de la vie de nos animaux domestiques. Le bœuf nous donne ses forces, sa chair, son cuir; la vache, en outre, nous donne son lait. Le cheval, l'âne, le mulet travaillent pour nous; une fois morts à la peine, ils nous laissent leur peau dont nous faisons nos chaussures. La poule nous donne ses œufs; le chien met à notre service son intelligence et son courage. Mais s'il est une bête du bon Dieu sur la terre, c'est la brebis, la douce créature qui nous fournit sa toison pour nos vêtements, sa peau pour nos fourrures, sa chair et son lait pour notre aliment. Sa dépouille est la laine. Avec la laine se font les matelas et se fabriquent les draps, les flanelles, les diverses étoffes les plus aptes à nous défendre du froid. Elle est par excellence la matière première du vêtement: le coton, malgré son importance, ne vient qu'en seconde ligne.

AUX PAYSANS

Aux voix qui vous diront la ville et ses merveilles
N'ouvrez pas votre cœur, paysans, mes amis!
A l'appel des cités, n'ouvrez pas vos oreilles:
Elles donnent, hélas! moins qu'elles n'ont promis.

La cité pour son peuple en vain se dit féconde;
Le pain de ses enfants est plus amer que doux.
Sous un luxe qui ment, tel rit aux gens du monde
Qui tout bas porte envie au dernier d'entre vous.

Paisibles et contents, la tâche terminée,
A votre cher foyer vous rentrez chaque soir;
Combien de citoyens, au bout de leur journée,
Ne rapportent chez eux qu'un morne désespoir!

AUTRAN.

ENSEIGNEMENT MENAGER

Composition

COMMENT ON FAIT LE POT-AU-FEU.

Ma chère Justine,

Me voici une vraie ménagère, et depuis que j'ai quitté la classe, si j'ai un peu négligé mes livres, en revanche j'ai acquis bien des connaissances pratiques qui ne me seront pas moins utiles que celles que nous enseignait notre bonne maîtresse. Il faut savoir un peu de tout, disait-elle toujours, et elle avait raison; mais ce qu'il faut savoir surtout dans notre condition, c'est tenir un ménage et soigner la famille. Eh bien, je commence à être en état de le faire, et je veux te conter cela.

L'autre jour, maman étant malade, fut obligée de se mettre au lit; rien n'était préparé pour le dîner. Que faire?

— Mets le pot-au-feu, dit ma mère, une bonne soupe est toujours salutaire à tout le monde. Là-dessus, d'après son conseil, j'allai chez le boucher qui demeure tout près de nous et je me fis donner un beau morceau de gîte à la noix que je rapportai bien ficelé. Je le mis dans la marmite que je remplis d'eau froide, j'y jetai une poignée de gros sel et je plaçai le tout sur le feu. Quand l'eau commença à bouillir et l'écume à monter à la surface, je pris une passoire et j'écumai doucement et à plusieurs reprises, tout en épluchant mes orottes et mes navets. Ceci fait, je liai ensemble quelques poireaux, un petit bouquet de persil, je choisis un joli petit chou frisé et je les ajoutai à la viande. Je laissai bouillir lentement et également pendant trois ou quatre heures, en ayant bien soin de remplir de temps en temps le pot d'eau chaude pour que la viande en fût toujours baignée, j'obtins ainsi un bouillon délicieux; et quand après avoir treillé le pain dans la soupère, j'eus servi un bol à maman et une assiette de soupe à mon père, je vis qu'ils étaient bien contents tous les deux de mon savoir-faire. Mais ils ne l'étaient pas plus que moi, je t'en réponds, et c'est seulement de ce jour que j'ai compris la vérité de ce que nous répétait si souvent notre bonne maîtresse, qu'il n'y a pas de plus grand bonheur que d'être utile aux autres et de se suffire à soi-même.

Présent que je suis en train de devenir une bonne ménagère, j'espère bien ne pas en rester là; dans une prochaine lettre, je te dirai les projets que je forme pour aider ma mère et au besoin la remplacer dans les soins

pénibles qui maintenant la fatiguent trop.
Adieu, ton amie dévouée,

JULIE.

Problèmes agricoles

Pour la nourriture des veaux de boucherie, le cultivateur peut employer le lait(1) pur, ou le lait écrémé additionné de 2 onces de fécule(2) par chopine. Quel bénéfice aurait-on à employer ce dernier mode d'élevage, sachant que le veau absorbe en moyenne 9.68 pintes de lait par jour, que le lait pur se vend \$0.07 la pinte et le lait écrémé \$0.02½ et que le fécule toute préparée se vend \$3.63 le quintal?

Solution: Lait nécessaire pour 4 semaines: $9.68 \text{ pintes} \times 28 = 271.04 \text{ pintes}$.
Valeur du lait pur $\$0.07 \times 271.04 = \18.97 .

Dans un quintal de fécule il y a $100 \times 16 = 1600 \text{ onces}$.

Prix de 4 onces de fécule: $(3.63 \div 1600) \times 4 = \$3.63 \div 400 = \$0.009075$.

Prix d'une pinte de lait écrémé, avec fécule $\$0.025 + 0.009075 = \0.034075 .

Ce dernier mode d'élevage coûterait donc:

$\$0.034075 \times 271.04 = \9.24

Bénéfice: $\$18.97 - \$9.24 = \$9.73$ *Rép.*

MATHEMATIQUES

ARITHMETIQUE

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES QUATRE OPERATIONS

1.—Combien s'est-il écoulé de jours du 5 avril au 19 septembre de la même année?

Solution: Avril 25 + mai 31 + juin 30 + juillet 31 + août 31 + septembre 19 = 167 jours.

2.—Une pépinière contient 429 poiriers, 237 abricotiers, 315 cerisiers, 128 pêchers, 243 pomiers. Combien contient-elle d'arbres en tout?

Solution: $429 + 237 + 315 + 128 + 243 = 1352$ arbres en tout. *Rép.*

3.—Le loyer d'un champ est de \$185 par an; l'encercement coûte \$21.80; la main d'œuvre \$94; les engrais \$39.20. On réalise un bénéfice de \$78 en vendant la récolte. Quel est le prix de vente de cette récolte?

Solution: $\$185 + \$21.80 + 94 + \$39.20 = \340 , le coût de la récolte.

$\$340 + \$78 = \$418$, le prix de vente de la récolte. *Rép.*

4.—Un marchand de chevaux achète un cheval pour \$125.60 et un poulain pour \$39.60. Il les revend avec un bénéfice de \$10.80 sur le cheval et de \$5.80 sur le poulain. Combien reçoit-il en tout?

(1) *Lait.*—Liquide blanc fourni par les femelles des mammifères. Le lait de vache a la composition suivante: Matière azotée (caséine), 3.97%; matière grasse, 4.28%; sucre de lait, 51%; phosphate de chaux, 0.38%; sels solubles 0.38%; eau 84 à 88%.

Pâté lait.—Lait dont on a enlevé la crème.

(2).—*Fécule.*—Partie farineuse des graines et de certains tubercules et racines.

Solution: $\$125.60 + \$39.60 = \$165.20$, le cout des deux bêtes; $\$10.80 + \$5.80 = \$16.60$, le bénéfice sur les deux animaux.

$\$165.20 + \$16.60 = \$181.80$. Ce qu'il reçoit en tout. *Rép.*

5. Un atelier occupe 268 ouvriers à \$1.32 par jour; 72 à \$1.45; 18 à \$1.75 et 15 à \$2.12. Quelle somme faut-il, par semaine, pour les payer?

Solution: $\$1.32 \times 268 = \353.76

$\$1.45 \times 72 = \104.40

$\$1.75 \times 18 = \31.50

$\$2.12 \times 15 = \31.80

Le total des gages pour 1 jour = \$521.46

$\$521.46 \times 6 = \$3,128.76$, le total des gages pour 1 semaine. *Rép.*

6. Un ouvrier gagne \$3.75 par jour de travail. Sur les 365 jours de l'année, il faut déduire 52 dimanches, 10 jours fériés et 17 jours de chômage. Que gagne-t-il par an et que peut-il économiser, si sa dépense annuelle est de \$715.35?

Solution: $365 - (52 + 10 + 17) = 365 - 79 = 286$ jours de travail dans un an.

$\$3.75 \times 286 = \$1,072.50$, ce qu'il gagne par an. *Rép.*

$\$1,072.50 - \$715.35 = \$357.15$, ce qu'il économise par an. *Rép.*

7. Que devient le quotient: 1° lorsqu'on augmente le dividende? 2° lorsqu'on le diminue? 3° lorsqu'on augmente le diviseur? 4° lorsqu'on diminue le diviseur?

Réponses: Lorsqu'on augmente le dividende on augmente le quotient; *exemple:* $12 \div 6 = 2$; $15 \div 6 = 2\frac{1}{2}$.

2° Lorsqu'on diminue le dividende on diminue le quotient; *exemple:* $12 \div 6 = 2$; $9 \div 6 = 1\frac{1}{2}$.

3° Lorsqu'on augmente le diviseur on diminue le quotient; *exemple:* $12 \div 6 = 2$; $12 \div 8 = 1\frac{1}{2}$.

4° Lorsqu'on diminue le diviseur on augmente le quotient; *exemple:* $12 \div 6 = 2$; $12 \div 4 = 3$.

8.—Une école se compose de quatre classes. La première à 9 élèves de moins que la deuxième; la deuxième 7 de moins que la troisième; la troisième 17 de moins que la quatrième. Sachant que la première classe contient 18 élèves, combien y a-t-il d'élèves dans l'école?

Solution:

La première	=	=	18
La deuxième	=	9 + 18.....	=	27
La troisième	=	7 + 9 + 18.....	=	34
La quatrième	=	17 + 7 + 9 + 18	=	51

Nombre d'élèves dans l'école.....130 *Rép.*

9.—Trois héritiers se sont partagé un héritage. La part du premier, augmentée de celle du second représente \$2214; la part du second, augmentée de celle du troisième, représente \$2212; la part du troisième, augmentée de celle du premier, représente \$2326. Quelle est la part de chacun?

Solution:

La part du 1er + la part du second = \$2214

La part du 3e + la part du second = 2212

La différence entre la part du 1er et celle du 3e = 2

La part du 1er + celle du 3e = 2326

Si le 3e avait autant que le 1er, la somme des parts du 1er et du 3e = \$2326 + \$2 = \$2328 = 2 fois la part du premier.

$\$2328 \div 2 = \1164 , la part du 1er. *Rép.*

$\$2214 - \$1164 = \$1050$, la part du 2e. *Rép.*

$\$1164 - \$2 = \$1162$, la part du 3e.

Autre solution: La 1ère + la 2e = \$2214

La 3ère + la 2e = \$2212

La 1ère + la 3e = \$2326

2 fois la 1ère + 2 fois la 2e + 2 fois la 3e = \$2214 + \$2212 + \$2326 = \$6752.
Ainsi 2 fois l'héritage total = \$6752.

Ainsi 1 fois l'héritage total = \$6752 ÷ 2 = \$3376.

\$3376 - la somme des parts du 2e et du 3e \$2212 = \$1164, la part du 1er. *Rép.*

\$3376 - la somme des parts du 1e et du 3e \$2326 = \$1050, la part du 2e. *Rép.*

\$3376 - la somme des parts du 1e et du 2e \$2214 = \$1162, la part du 3e. *Rép.*

10.—Un bassin contient 47349 gallons d'eau, un robinet y verse 56 gallons par seconde; mais une ouverture laisse échapper 74 gallons par seconde; quelle sera la quantité d'eau contenue dans le bassin au bout d'une demi-heure?

Solution: Dans une demi-heure il y a $30 \times 60 = 1800$ secondes. Dans 1 seconde la quantité d'eau contenue dans le bassin est diminuée de $74 - 56 = 18$ gallons.

Dans 1800 secondes elle est diminuée de $18 \times 1800 = 32400$ gallons.

47349 gallons - 32400 gallons = 14949 gallons, quantité qui reste dans le bassin au bout d'une demi-heure. *Rép.*

1. On a partagé 1926 pommes entre un certain nombre d'enfants. Il manque 6 pommes pour pouvoir en donner 46 à chacun. Combien y a-t-il d'enfants?

Solution: $1926 + 6 = 1932$ pommes, la quantité qu'il faudrait pour pouvoir en donner 46 à chaque enfant.

$1932 \div 46 = 42$; 42 enfants. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUS LES FRACTIONS

1. Par quel nombre faut-il multiplier les $\frac{3}{8}$ des $\frac{5}{6}$ de 2 pour que le produit soit $\frac{7}{8}$?

Solution: Les $\frac{3}{8}$ des $\frac{5}{6}$ de 2 = $\frac{1}{4} \times \frac{5}{6} = \frac{5}{24}$

$\frac{7}{8} \div \frac{5}{24} = \frac{7}{8} \times \frac{24}{5} = \frac{21}{5} \times \frac{3}{5} = \frac{21}{5}$. *Rép.*

2. Un marchand vendit 15 barils de farine pour \$97 $\frac{1}{2}$, c'est-à-dire pour les $\frac{5}{8}$ de ce qu'il reçut pour tout ce qui lui restait de barils de farine, à \$1 le barril. Combien a-t-il vendu de barils de farine?

Solution: Les $\frac{5}{8}$ de ce qu'il reçut pour la 2e qualité = \$97.50

Les $\frac{1}{8}$ de ce qu'il reçut pour la 2e qualité de = \$97.50

Les $\frac{3}{8}$ de ce qu'il reçut pour la 2e de quantité = \$97.50 $\times 8 = 819.50 \times 8 = 8156$.

\$156 ÷ 4 = 39 barils, ce qu'il vendit en deuxième lieu.

39 + 15 = 54 barils en tout. *Rép.*

3.—Un marchand de bois possède en magasin deux tas égaux de bois, l'un de chêne, l'autre de sapin. Il vend 10 verges cubes de chêne et 4 verges de sapin; le volume de chêne est alors les $\frac{3}{4}$ de l'autre. Quel volume de bois possédait-il?

Solution: 10 - 4 = 6 verges cubes de sapin de plus que la quantité de chêne.

du sapin qui reste - 6 verges cubes de sapin = $\frac{3}{4}$ du sapin.

du sapin qui reste - du sapin qui reste = 6 verges cubes de sapin.

du sapin qui reste = 6 verges cubes de sapin.

du sapin qui reste = $\frac{6}{2}$ verges cubes de sapin.

du sapin qui reste = $\frac{6 \times 2}{2} = 21$ vgs cubes de sapin ce qui reste

du sapin.

21 verges de sapin + 4 verges de sapin = 25 verges cubes de sapin, ce qu'il avait de sapin tout d'abord.

Comme il avait la même quantité de chêne il avait 25 verges cubes de chêne.

Il avait en tout 25 verges de sapin + 25 verges cubes de chêne = 50 verges cubes de bois.

4.—Deux personnes ont ensemble \$750. La première ayant dépensé les $\frac{2}{3}$ de ce qu'elle avait et la deuxième les $\frac{1}{4}$ de ce qu'elle avait, il leur reste en tout \$225. Combien chacune avait-elle ?

Solution: $\frac{2}{3} - \frac{2}{3} = \frac{1}{3}$, ce qui reste à la 1ère.

$\frac{1}{4} - \frac{1}{4} = \frac{1}{4}$, ce qui reste à la 2nde.

$\frac{1}{3}$ de la part de la 1ère + $\frac{1}{4}$ de la part de la 2 de = \$225.

Multipliant par 3 on a :

$\frac{2}{3}$ de la part de la 1ère + $\frac{3}{4}$ de la part de la 2nde = \$675

La part de la 1ère + $\frac{3}{4}$ de la part de la 2nde = \$675

La part de la 1ère + $\frac{1}{4}$ de la part de la 2nde = \$750.

D'où $\frac{1}{4}$ de la part de la 2nde = \$750 - \$675 = \$75.

$\frac{1}{4}$ de la part de la 2nde = \$75 \times 4 = \$300, la part de la 2nde. *Rép.*

\$750 - \$300 = \$450, la part de la 1ère. *Rép.*

Autre solution:

$\frac{1}{4}$ de la part de la 2nde + $\frac{1}{3}$ de la part de la 1ère = \$225.

Multipliant par 4 on a :

$\frac{1}{4}$ de la part de la 2nde + $\frac{4}{3}$ de la part de la 1ère = \$900.

Où la part de la 2nde + $\frac{4}{3}$ de la part de la 1ère = \$900.

La part de la 2nde + $\frac{3}{3}$ de la part de la 1ère = \$750.

D'où $\frac{1}{3}$ de la part de la 1ère = \$900 - \$750 = \$150.

Et $\frac{2}{3}$ de la part de la 1ère = \$150 \times 3 = \$450. *Rép.*

\$750 - \$450 = \$300, la part de la 2nde. *Rép.*

5.—Deux tonneaux sont pleins d'un vin qui vaut \$4.50 le gallon et sont vendus à des prix qui diffèrent entre eux de \$81 on sait que les $\frac{2}{5}$ de la capacité du premier tonneau valent les $\frac{1}{3}$ du deuxième. Calculez la capacité de chaque tonneau.

Solution: $\frac{2}{5}$ du 1er = $\frac{1}{3}$ du 2e,

$\frac{1}{2}$ du 1er = $\frac{1}{3} \times \frac{5}{2} = \frac{5}{6}$ du 2e,

$\frac{1}{2}$ du 1er = $\frac{1}{3} \times \frac{5}{2} = \frac{5}{6}$ du 2e,

$\frac{6}{5}$ du second = le second

$\frac{7}{5}$ du second = le premier,

$\frac{7}{5}$ du second - $\frac{6}{5}$ du second = $\frac{1}{5}$ du second, la différence entre les deux tonneaux.

\$81 \div \$4.50 = 18 gallons la différence entre les deux tonneaux,

$\frac{1}{5}$ du second = 18 gallons

$\frac{6}{5}$ du second = $\frac{1}{2} \times 18$ gallons

$\frac{6}{5}$ du second = $1 \frac{8}{10} \times 6.5 = 97 \frac{1}{2}$ gallons, la capacité du second tonneau. *Rép.*

$\frac{7}{5}$ du second = $1 \frac{8}{10} \times 7.2 = 115 \frac{1}{2}$ gallons, la capacité du premier tonneau. *Rép.*

6. Un entrepreneur qui a occupé 15 hommes, 18 femmes et 4 enfants leur paye une somme totale de \$1815.40. Combien reçoit chaque homme, chaque femme et chaque enfant, sachant que la part d'une femme est les $\frac{6}{13}$ de celle d'un homme et les $\frac{1}{5}$ de celle d'un enfant ?

Solution:

Les $\frac{1}{5}$ de la part d'un enfant = la part d'une femme,

$\frac{1}{5}$ de la part d'un enfant = $\frac{1}{2}$ de celle d'une femme,

$\frac{6}{5}$ de la part d'un enfant = $\frac{5}{2}$ de celle d'une femme,

Soit \$13 la part d'un homme alors \$6 celle d'une femme et $\frac{1}{2}$ de \$6 = \$2.50 celle d'un enfant.

\$13 \times 15 = \$195, la part des 15 hommes.

\$ 6 \times 18 = \$108, la part des 18 femmes,

\$2.50 \times 4 = \$ 10, la part des 4 enfants

\$195 + \$108 + \$10 = \$313, la somme des parts des 15 hommes, 18 femmes et 4 enfants.

Les 15 hommes reçoivent $\frac{1}{3} \times \frac{9}{13}$ de toute la somme.

1 homme reçoit $\frac{1}{3} \times \frac{9}{13} \div 15 = \frac{1}{3} \times \frac{9}{13}$ de toute la somme.

$\frac{1}{3} \times \frac{9}{13}$ de \$1815.40 = $13 \times \$5.80 = \75.40 . *Rép.*

Les 18 femmes reçoivent $\frac{1}{3} \times \frac{6}{13}$ de toute la somme

1 femme reçoit $\frac{1}{3} \frac{0}{13} \div 18 = \frac{6}{313}$ de toute la somme,

$\frac{6}{313}$ de \$1815.40 = $6 \div \$5.80 = \34.80 . *Rép.*

Les enfants reçoivent $\frac{1}{3} \frac{0}{13}$ de toute la somme.

1 enfant reçoit $\frac{1}{3} \frac{0}{13} \div 4 = \frac{6}{656}$ de toute la somme.

$\frac{6}{656}$ de \$1815.50 = $5 \times \$2.90 = \14.50 . *Rép.*

7.—Les $\frac{2}{3}$ d'une pièce de drap coûtent le même prix que les $\frac{2}{3}$ d'une pièce de soie; le drap vaut \$1.80 la verge et la pièce de soie coûte \$60. Faites connaître: 1° la longueur totale des deux pièces, sachant qu'ils ont la même longueur; 2° le prix de la verge de soie; 3° le prix de la pièce de drap.

Solution:

1 verge de drap = \$1.80

les $\frac{2}{3}$ de 1 vge de drap = \$1.80 $\times \frac{2}{3} = \$1.20$

les $\frac{2}{3}$ de 1 vge de soie = \$1.20;

$\frac{1}{3}$ de 1 verge de soie = $1 \frac{2}{3} 0$

$\frac{60}{1 \frac{2}{3}} = 1.20 \times \frac{3}{2} = \$2.$, le prix d'une verge de soie. *Rép.*

\$60 $\div 2 = 30$ verges de soie, longueur de la pièce de soie. *Rép.*

La longueur de la pièce de drap est aussi de 30 verges. *Rép.*

\$1.80 $\times 30 = \$54$, prix de la pièce de drap.

Autre solution: Les $\frac{2}{3}$ de \$60 = \$36 = les $\frac{2}{3}$ du prix de la pièce de drap.

$\frac{3}{2}$ du prix de la pièce de drap = \$36.

du prix de la pièce de drap = $\frac{3}{2} 6$

du prix de la pièce de drap = $36 \times \frac{2}{3} = \$18 \times 3 = \$54$, le prix de la pièce de drap.

\$54 \div \$1.80 = 30 verges, longueur de la pièce de drap. Aussi 30 verges = la longueur de la pièce de soie.

\$60 $\div 30 = \$2$, prix d'une verge de soie.

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1.—Une machine à vapeur fait en 7 heures 30 verges d'étoffe; elle emploie 16 verges cubes d'eau par heure. Combien mettra-t-elle de temps pour faire 245 verges de la même étoffe et combien emploiera-t-elle de verges cubes d'eau pour faire ce travail?

Solution: 30 verges, 7 heures.

254 ?

$\frac{7}{30} \times 254 = \frac{7}{15} \times 127 = \frac{889}{15} = 59 \frac{4}{15}$ heures. *Rép.*

30 verges prennent (7 \times 16) 112 verges cubes d'eau.

254 verges prennent ? verges cubes d'eau.

$\frac{112}{30} \times 254 = \frac{56}{15} \times 254 = \frac{14224}{15} = 948 \frac{4}{15}$ verges cubes d'eau. *Rép.*

2.—Sachant que 100 livres de blé donnent 81 livres de farine, on demande la quantité de farine que l'on aura avec 38 sacs de blé pesant 125 livres?

Solution:

125 \times 38 = 4750 livres, le poids des 38 sacs.

100 livres de blé donnent 81 livres de farine.

4750 livres de blé donnent ? livres de farine.

$\frac{41}{100} \times 4750 = 81 \times 47.50 = 3847.5$ livres de farine. *Rép.*

3.—Deux maçons travaillant 10 heures par jour ont fait un ouvrage en 48 jours. Combien auraient-ils mis de jours s'ils n'avaient travaillé que 8 heures par jour?

Solution:

48 jours, 10 heures par jour,

? jours, 8 heures par jour

$\frac{48}{10} \times 10 = 6 \times 10 = 60$ jours. *Rép.*

4.—On doit employer 8 verges d'une étoffe ayant 1 verge .05 de largeur pour faire une robe. Combien de verges emploierait-on si l'étoffe avait seulement 0 verge .7 de largeur. Sachant que le prix total de l'étoffe est de \$6 dans les deux cas, trouvez le prix d'une verge de la deuxième étoffe?

Solution: 8 verges de longueur, 1.05 verge de largeur,
? verges de longueur, 0.7 verge de largeur,

$$\frac{8}{0.7} \times 1.05 = 8 \times 1.5 = 12 \text{ verges de longueur. } \textit{Rép.}$$

$$\$6 \div 12 = \$0.50, \text{ le prix d'une verge de la 2e étoffe. } \textit{Rép.}$$

5. Si 6 hommes peuvent faire les $\frac{5}{8}$ d'un ouvrage en 5 jours de 12 heures, combien faudrait-il d'hommes pour faire les $\frac{3}{4}$ de l'ouvrage en 3 jours de 8 heures?

Solution: 6 hommes, $\frac{5}{8}$ de l'ouvrage, 5 jours de 12 heures
? hommes, $\frac{3}{4}$ de l'ouvrage, 3 jours de 8 heures.

Multipliant les fractions $\frac{5}{8}$ et $\frac{3}{4}$ par 18 le plus petit multiple commun des dénominateurs 8 et 9 on a 15 et 4.

Substituant ces nombres, 15 et 4, aux fractions $\frac{5}{8}$ et $\frac{3}{4}$ on a:

6 hommes, 15 parties de l'ouvrage, 5 jours de 12 heures.

? hommes, 4 parties de l'ouvrage, 3 jours de 8 heures.

$$6 \times \frac{15^4}{15^4} \times \frac{5^8}{8^8} \times \frac{1}{8^2} = 4 \text{ hommes. } \textit{Rép.}$$

6. A peut faire en $31\frac{1}{2}$ jours un ouvrage que B ne mettrait que $23\frac{3}{4}$ jours à faire. Combien de jours A et B travaillant ensemble mettraient-ils à finir un ouvrage que A finirait seul en $65\frac{1}{2}$ jours?

Solution:

$$31\frac{1}{2} \text{ jours d'A} = 23\frac{3}{4} \text{ jours de B.}$$

$$65\frac{1}{2} \text{ jours d'A} = ? \text{ jours de B.}$$

$$\frac{65}{2} \text{ jours d'A} = \frac{71}{4} \text{ jours de B.}$$

$$3\frac{3}{8} \text{ jours d'A} = ? \text{ jours de B.}$$

$$\frac{71}{8} \times \frac{3}{8} \times \frac{3}{8} = \frac{4671}{945} = 49\frac{11}{15} \text{ jours de B.}$$

Dans 1 jour A fait $\frac{5}{32}$ du second ouvrage.

Dans 1 jour B fait $\frac{9}{4671}$ du second ouvrage.

Dans 1 jour A et B travaillant ensemble font:

$$\frac{5}{32} + \frac{9}{4671} = \frac{719}{46718} + \frac{245}{46718} = \frac{1665}{46718}$$

$$\frac{1665}{46718} \text{ de l'ouvrage} = 1 \text{ jour.}$$

$$\frac{4671}{46718} \text{ de l'ouvrage} = \frac{1}{1655}$$

$$\frac{4671}{46718} \text{ de l'ouvrage} = \frac{1}{1655} \times 46718 = \frac{46718}{1655} = 28 \text{ jours } \frac{378}{1655}.$$

7. Partagez \$1,686.70 entre A, B et C dans le rapport des fractions $\frac{1}{3}$, $\frac{2}{5}$ et $\frac{3}{8}$.

$$\textit{Solution: } \frac{1}{3}, \frac{2}{5}, \frac{3}{8} = \frac{56}{168}, \frac{48}{168}, \frac{63}{168}.$$

Il s'agit de partager \$1,686.70 dans le rapport des nombres 56, 48 et 63.

$$56 + 48 + 63 = 167.$$

A recevra $\frac{56}{167}$ de toute la somme, c'est-à-dire de \$1,686.70 = \$10.10 × 56 = \$565.60. *Rép.*

B recevra $\frac{48}{167}$ de toute la somme, c'est-à-dire de \$1,686.70 = \$10.10 × 48 = \$484.80. *Rép.*

C recevra $\frac{63}{167}$ de toute la somme, c'est-à-dire de \$1,686.70 = \$10.10 × 63 = \$636.30. *Rép.*

8.—Une machine à vapeur fonctionnera 14 heures par jour a consommé en 27 jours 2270 livres de charbon. Combien dépensera-t-elle de charbon si on la fait fonctionner 300 jours de 12 heures par jour? La tonne de charbon vaut \$3.

Solution: 14 heures, 27 jours, 2270 livres,

12 heures, 300 jours, ?

$$2270 \times 12 \times 300$$

$$\hline = 216857 \text{ livres.}$$

$$14 \times 27$$

$$(\$3 \times 216857) \div 2000 = \$325.28. \textit{ Rép.}$$

9.—Une pièce de toile écrue a perdu 16% de sa longueur au blanchiment. Elle ne contient plus que 21 verges. A combien revenait la verge de toile écrue si la pièce entière valait \$7.50?

Solution: $1 - 0.16 = 0.84$ de la pièce; ce qui reste après le blanchiment.

$21 \div 0.84 = 25$ verges, longueur de la pièce avant le blanchiment. *Rép.*

$\$7.50 \div 25 = \0.30 , le prix d'une verge avant le blanchiment. *Rép.*

10.—On nous demande de résoudre le problème suivant: Une personne a placé \$500 à 6% le 1er janvier 1912; \$200, le 10 avril 1912; \$100 le 25 janvier 1913. Elle désire retirer les intérêts de toutes ces sommes le 2 mars 1914. Quel sera le montant de ces intérêts: 1° à intérêt simple; 2° à intérêt composé?

Solution: Du 1er janvier 1912 au 2 mars 1914, il y a 2 ans 2 mois et 1 jour.

Du 10 avril 1912 au 2 mars 1914, il y a 1 an 10 mois 20 jours.

Du 25 janvier 1913 au 2 mars 1914, il y a 1 an 1 mois 5 jours.

Il s'agit de trouver les intérêts des sommes suivantes:

\$500, à 6%, pour 2 ans, 2 mois et 1 jour.

\$200, à 6%, pour 1 an, 10 mois, 20 jours.

\$100, à 6%, pour 1 an, 1 mois, 5 jours.

$\$500 \times 0.06 \times 2\frac{1}{4} = \65 , l'intérêt de \$500 pendant 2 ans, 2 mois.

$(\$500 \times 0.06) \div 365 = \0.082 .

$\$65 + \$0.082 = .65.082$, l'intérêt de \$500 pendant 2 ans, 2 mois, 1 jour.

$\$200 \times 0.06 \times 1\frac{5}{6} = \22 , l'intérêt de \$200 pendant 1 an 10 mois.

$(\$200 \times 0.06 \times 20) \div 365 = \0.66 l'intérêt de \$200 pendant 20 jours.

$\$22 + \$0.66 \times \frac{1}{2} = \22.66 l'intérêt de \$200 pendant 1 an, 10 mois, 20 jours.

$\$100 \times 0.06 \times 1\frac{1}{2} = \6.50 , l'intérêt de \$1 pendant 1 an, 1 mois.

$(\$100 \times 0.06 \times 5) \div 365 = \0.082 , l'intérêt de \$100 pendant 5 jours.

$\$6.50 + \$0.082 = \$6.582$, l'intérêt de \$100 pendant 1 an, 1 mois, 5 jours.

$\$65.082 + \$22.66 + \$6.582 = \94.324 , l'intérêt total. *Rép.*

2°.—

\$500 à intérêt, à 6%, pendant 1 an devient $\$500 \times 1.06 = \530 .

\$530 à intérêt, à 6%, pendant 1 an devient $\$530 \times 1.06 = \561.80

\$561.80 à intérêt, à 6%, pendant 2 mois rapporte $\$561.80 \times 0.06 \times \frac{1}{6} = \5.618 .

\$561.80 à intérêt, à 6%, pendant 1 jour devient $(\$561.80 \times 0.06) \div 365 = \0.0924 .

\$500 à intérêts composés, à 6%, pendant 2 ans, 2 mois, 1 jour, = $\$61.80 + \$5.618 + \$0.0924 = 67.51$.

\$200, à intérêt, à 6%, pendant 1 an, deviennent $\$200 \times 1.06 = \212 .

\$212, à intérêt, à 6%, pendant 10 mois rapportent $\$212 \times 0.06 \times \frac{5}{6} = \10.60 .

\$212, à intérêt, à 6%, pendant 20 jours, rapportent $(\$212 \times 0.06 \times 20) \div 365 = \0.70

\$200, à intérêt composé, à 6%, pendant 1 an, 10 mois, 20 jours = $\$12 + \$10.60 + \$0.70 = 23.30$

\$100, à intérêt, à 6%, pendant 1 an, deviennent $\$100 \times 1.06 = \106 .

\$106, à intérêt, à 6%, pendant 1 mois rapportent $\$106 \times 0.06 \times \frac{1}{12} = \0.53 .

\$106, à intérêt, à 6%, pendant 5 jours, deviennent $(\$106 \times 0.06 \times 5) \div 365 = \0.087 .

\$100, à intérêt composés, à 6%, pendant 1 an, 1 mois, 5 jours rapportent $\$6 + \$0.53 + \$0.087 = \6.617 .

$\$67.51 + \$23.30 + \$6.617 = \97.427 , le total des intérêts composés.

11.—On nous demande de résoudre le problème suivant: Une compagnie d'assurance propose à un particulier de payer ses primes de la manière suivante, à savoir: 1° \$1000 au comptant ou 2° \$100 par année pendant 15 ans. Lequel des deux modes de paiement est le plus sachant que l'argent est placé à intérêts composés à 5%.

Donnez la solution: 1° par l'arithmétique; 2° par l'algèbre.

Note:—Nous allons supposer qu'il s'agit d'assurer une propriété et que le mot *avantageux* s'applique au particulier et non à la compagnie.

Solution par l'arithmétique.—Le 15e paiement de \$100, rapporterait à la compagnie \$100 plus l'intérêt de \$100 pendant 1 an. Le 14e rapporterait à la compagnie \$100 plus les intérêts composés de \$100 pendant 2 ans.

Le 13e rapporterait à la compagnie \$100 plus les intérêts composés de \$100 pendant 3 ans.

Le 12e rapporterait à la compagnie \$100 plus les intérêts composés de \$100 pendant 4 ans.

Ainsi de suite.—Enfin le 1er paiement rapporterait à la compagnie \$100 plus les intérêts composés de \$100 pendant 15 ans.

\$100, à int.	pendant 1 an	deviennent	$\$100 \times 1.05^1$	= 105.0000
\$100, a int. comp.	pendant 2 ans	deviennent	$\$100 \times 1.05^2$	= 110.2500
\$100, " " " "	" 3 "	" "	$\$100 \times 1.05^3$	= 115.7625
\$100, " " " "	" 4 "	" "	$\$100 \times 1.05^4$	= 121.5506
\$100, " " " "	" 5 "	" "	$\$100 \times 1.05^5$	= 127.6282
\$100, " " " "	" 6 "	" "	$\$100 \times 1.05^6$	= 134.0096
\$100, " " " "	" 7 "	" "	$\$100 \times 1.05^7$	= 140.7100
\$100, " " " "	" 8 "	" "	$\$100 \times 1.05^8$	= 147.7455
\$100, " " " "	" 9 "	" "	$\$100 \times 1.05^9$	= 155.1328
\$100, " " " "	" 10 "	" "	$\$100 \times 1.05^{10}$	= 162.8885
\$100, " " " "	" 11 "	" "	$\$100 \times 1.05^{11}$	= 171.0339
\$100, " " " "	" 12 "	" "	$\$100 \times 1.05^{12}$	= 179.5856
\$100, " " " "	" 13 "	" "	$\$100 \times 1.05^{13}$	= 188.5649
\$100, " " " "	" 14 "	" "	$\$100 \times 1.05^{14}$	= 197.9932
\$100, " " " "	" 15 "	" "	$\$100 \times 1.05^{15}$	= 207.8928

Le total des 15 paiements avec les intérêts composés. = \$2265.7481

Ainsi la compagnie en acceptant \$100 par année pendant 15 ans, recevrait \$2265.7481.

Pour payer le tout en une seule fois au commencement des 15 ans, il faudrait verser une somme qui avec ses intérêts composés pendant 15 ans formerait \$2265.7481.

\$1 payé au commencement des 15 ans formerait avec ses intérêts composés \$2.078928.

La compagnie aurait donc droit à autant de fois \$1, qu'il y a de fois \$2,078928 dans \$2265.7481.

$\$2265.7481 \div \$2.078928 = \$1089.86$, somme à laquelle la compagnie aurait droit.

$\$1089.86 - \$1000 = \$89.86$, ce que gagnerait le particulier en payant \$1000 comptant. *Rép.*

NOTE.—Pour la solution par l'algèbre, voir sous le titre ALGÈBRE.

ALGÈBRE

1.—Voir 11e problème du titre *Règles de l'unité, pourcentage, etc.*

Solution: Le 1er paiement (p) sera à intérêts composés pendant 15 ans; le deuxième p sera à l'intérêt composé pendant 14 ans, etc., etc., et enfin le dernier p sera à l'intérêt pendant 1 an.

La somme de tous les paiements, $P = 100 (1.05)^{15} + 100 (1.05)^{14} + \dots + 100 (1.05)$.

Or, cette somme est celle des termes d'une progression géométrique renversée, dont la raison est 1.05 et le premier terme 100 (1.05).

La formule pour trouver la somme des termes d'une progression géométrique est :

$$S = \frac{a(q^n - 1)}{q - 1}$$

$$a = 100 (1.05)$$

$$q = 1.05$$

$$n = 15$$

$$q^n = 1.05^{15}$$

$$\text{Donc la somme des paiements } P = 100 \times 105 (1.05^{15} - 1) = 100 \times 1.05 (1.05^{15} - 1) =$$

$2000 \times 1.05 (2.078928 - 1) = 2000 \times 1.05 \times 1.078928 = \2265.7488 , ce que les 15 paiements rapportent à la compagnie.

Il s'agit de trouver quelle somme il faudrait verser au commencement de la première année pour que cette somme avec les intérêts composés forme un total de \$2265.7488.

\$1 versée au commencement de la 1ère année = avec les intérêts composés \$2.078928 au bout de 15 ans.

$\$2265.7488 \div 2.078928 = \1089.86 , ce qu'il faudrait donner immédiatement pour assurer la propriété pour 15 ans.

$\$1089.86 - \$1000 = \$89.86$, ce que gagnerait le particulier en versant \$1000 comptant. *Rép*

2. Trouvez la somme de :

$$\frac{3}{2-2x} - \frac{4}{3+3x} + \frac{5}{4x^2-4}$$

Multipliant les deux termes de la 1ère fraction par -1 et intervertissant l'ordre on a :

$$\frac{5}{4x^2-4} = -\frac{3}{2x-2} - \frac{4}{3x+3} = ?$$

$$\frac{5}{4x^2-4} = \frac{5}{2 \times 2(x+1)(x-1)}$$

$$\frac{3}{2x-2} = \frac{3}{2(x-1)}$$

$$\frac{4}{3x+3} = \frac{4}{3(x+1)}$$

Le plus petit multiple commun des dénominateurs = $2 \times 2 \times 3 \times (x+1)(x-1) = 12(x+1)(x-1)$.

$$\frac{5}{2 \times 2(x+1)(x-1)} \times \frac{12(x+1)(x-1)}{12(x+1)(x-1)} = \frac{15}{12(x+1)(x-1)}$$

$$-\frac{3}{2(x-1)} \times \frac{12(x+1)(x-1)}{12(x+1)(x-1)} = -\frac{18(x+1)}{12(x+1)(x-1)} = -\frac{18x+18}{12(x+1)(x-1)}$$

$$-\frac{4}{3(x+1)} \times \frac{12(x+1)(x-1)}{12(x+1)(x-1)} = -\frac{16(x-1)}{12(x+1)(x-1)} = -\frac{16x-16}{12(x+1)(x-1)}$$

$$\frac{15 - 18x - 18 - 16x + 16}{12(x+1)(x-1)} = \frac{13 - 34x}{12(x^2 - 1)} \quad \text{Rép.}$$

3.—Un nombre représenté par deux chiffres est égal à sept fois la somme de ses chiffres et il excède de 4 la somme des carrés des chiffres. Quel est ce nombre ?

Solution: Soit x le chiffre des dizaines et y celui des unités, alors $10x + y$ le nombre.

$$10x + y = 7x + 7y \dots \dots \dots (1)$$

- $10x + y - x^2 - y^2 = 4$ (2)
 Transposant et réduisant (1) on a :
 $3x - 6y = 0$ (3)
 Divisant (3) par 3: $x - 2y = 0$ (4)
 D'où $x = 2y$ (5)
 Substituant $2y$ la valeur d' x à x dans (2) on a :
 $20y + y - 4y^2 - y^2 = 4$ (6)
 Réduisant (6) on a: $-5y^2 + 21y^2 = 4$ (7)
 Divisant (7) par -5 on a: $y^2 - 2\frac{1}{5}y = -\frac{4}{5}$ (8)
 Complétant le carré on a: $y^2 - 2\frac{1}{5}y + (\frac{2}{5})^2 = -\frac{4}{5} + \frac{4}{25}$ (8)
 Extrayant la racine on a: $y - \frac{2}{5} = +\frac{2}{5}$
 D'où $y = \frac{2}{5} + \frac{2}{5} = \frac{4}{5} = 0,8$, chiffre des unités,
 ou $y = \frac{2}{5} - \frac{2}{5} = 0$
 (4) $x = 2y = 2 \times 4 = 8$, chiffre des dizaines.
 Donc le nombre est 84. *Rép.*

Trouvez la valeur d' x et d' y dans les équations suivantes:

- $\frac{2x-y}{3} = \frac{2x+y-3}{6}$ (1)
 $\frac{3x}{4} = \frac{y}{3} + 2\frac{2}{3}$ (2)
 Multipliant la 1ère par 6 et la 2e par 12 on a :
 $4x - 2y = 2x + y - 3$ (3)
 $9x = 4y + 32$ (4)
 Transposant (3) et (4) on a :
 $4x - 2x - 2y - y = -3$ (5)
 $9x - 4y = 32$ (6)
 Réduisant (5) on a: $2x - 3y = -3$ (7)
 Multipliant (6) par 3 et (7) par 4, on a :
 $27x - 12y = 96$ (8)
 $8x - 12y = -12$ (9)
 Soustrayant (9) de (8) on a: $19x = 108$ (10)
 D'où $x = \frac{108}{19} = 5\frac{13}{19}$ *Rép.* (11)
 Substituant $11\frac{7}{9}$ la valeur de $2x$ à $2x$ dans (7) on a: $11\frac{7}{9} - 3y = -3$ (2)
 Transposant (2) on a: $-3y = -3 - 11\frac{7}{9} = -14\frac{7}{9}$ (12)
 Multipliant par *moins* 1 on a: $3y = 14\frac{7}{9}$
 D'où $y = 14\frac{7}{9} \div 3 = 4\frac{7}{9}$. *Rép.*

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1.—Un losange a 180 pieds de périmètre; une de ses diagonales a 72 pieds. Trouvez l'autre diagonale en verges et calculez sa surface en verges.

Solution: $180 \div 4 = 45$ pieds le côté du losange.

Les diagonales d'un losange se coupent à angle droit.

$72 \div 2 = 36$, la moitié du diagonale.

Le côté 45 est l'hypoténuse d'un triangle dont la base a 36 pieds; il s'agit de trouver la hauteur de ce triangle qui est en même temps la moitié de l'autre diagonale.

$45^2 - 36^2 = 2025 - 1296 = 729$.

La racine carrée de $726 = 27$ la hauteur du triangle et la moitié de la diagonale.

$27 \times 2 = 54$, la diagonale.

$54 \div 3 = 18$ verges la diagonale. *Rép.*

$72 \div 3 = 24$ verges, la diagonale donnée.

$(18 \times 24) \div 2 = 216$ verges carrées la surface du losange. *Rép.*

2.—On a une masse de plomb de forme cubique ayant 2 pieds 8 pouces de côté. On la transforme en une plaque ayant 2 pouces d'épaisseur. Quelle sera la surface de cette plaque? Quel sera son côté si elle est carrée? Quelle sera sa largeur si sa longueur est de 21 pieds 4 pouces?

Solution: 2 pieds 8 pouces = 32 pouces.

$32 \times 32 \times 32 = 32768$ pouces cubes, volume de la masse de plomb.

$32768 \div 2 = 16384$ pouces carrés, surface de la plaque qu'elle soit un carré ou un rectangle. *R.*

Si la plaque est carrée le côté sera la racine carrée de 16384 c'est-à-dire 128 pouces linéaires ou 10 pieds 8 pouces. *Rép.*

Dans 21 pieds 4 pouces il y a 256 pouces.

$16384 \times 256 = 64$ pouces linéaires = 5 pieds 4 pouces, la largeur. *Rép.*

3.—Une rivière est encaissée entre deux murs distants de 26 verges. L'eau a $2\frac{1}{2}$ verges de profondeur et coule avec une vitesse de 2 verges à la seconde. Combien de verges cubes d'eau passent-il par heure à cet endroit de la rivière?

Solution: Dans 1 heure il y a $60 \times 60 = 3600$ secondes. Dans une heure il coulera $3600 \times 2 = 7200$ verges de longueur.

$26 \times 2\frac{1}{2} \times 7200 = 65 \times 7200 = 468000$ verges cubes. *Rép.*

4.—Un puits circulaire a 12.5 verges de profondeur et 0.95 verge de rayon. Il est rempli aux $\frac{3}{4}$. En supposant qu'on le vide, quelle serait la hauteur du bassin, en forme de parallépipède droit qu'on pourrait remplir avec son contenu, sachant que la base est un rectangle de 3.25 verges sur 4.5 verges? — Quelle serait la surface latérale de ce bassin?

Solution: $0.95 \times 2 = 1.9$ verge, le diamètre du puits; $1.9^2 \times 0.7854 = 2.835294$ verges carrées, surface de la base du puits.

$(\frac{3}{4} = 0.4)$

$2.835294 \times 12.5 \times 0.4 = 14.17647$ verges cubes, volume de l'eau dans le puits.

$3.25 \times 4.5 = 14.625$ verges carrées, la surface de la base du bassin en forme de parallépipède droit.

$14.17647 \div 14.615 = 0$ verge. 97, hauteur du bassin. *Rép.*

$3.25 + 4.5 + 3.25 + 4.5 = 15.5$ verges de longueur, périmètre du bassin.

$15.5 \times 0.97 = 15.035$ verges carrées, surface latérale du bassin. *Rép.*

LANGUE ANGLAISE

Dictation and composition

AN ICEBERG.

Lar'-board, the left-hand side of a ship, looking forward.

Lay-to' slackened sail, and moved slowly.

Lee'-ward, the side of a ship.

Opposite

Lee'-ward, the side of a ship opposite to the quarter from which the wind blows.

Scut' tle, hatchway; opening in the deck.

Stu'-pen-dous, of wonderful size.

At twelve o'clock we went below, and had just get through dinner, when the cook put his head down the scuttle, and told us to come

on deck and see the finest sight that we had ever seen.

"Where away, cook?" asked the first man who went up. "On the larboard bow." And there lay, floating in the ocean several miles off, an immense irregular mass, its top and points covered with snow, and its centre of a deep indigo color. This was an iceberg one of the largest size, as one of our men said who had been in the Northern Ocean.

As far as the eye could reach, the sea in every direction was of a deep blue color, the waves running high and fresh, and sparkling in the light, and in the midst lay this immense mountain-island, its cavities and valleys thrown into deep shade, and its points and pinnacles

glittering in the sun.

All hands were soon on deck looking at it, and admiring in various ways its beauty and grandeur; but no description can give an idea of the strangeness, splendor, and real sublimity of the sight.

Its great size—for it must have been from two to three miles in circumference, and several hundred feet in height; its slow motion, as its base rose and sank in the water, and its high points nodded against the clouds; the dashing of the waves upon it, which breaking high with foam, covered its base with a white crust; and the thundering sound of the cracking of the mass, and the breaking and trumbling down of huge pieces, together with its nearness and approach, which added a slight element of fear,—all combined to give it the character of true sublimity.

The main body of the mass was, as I have said, of an indigo color; its base was crusted with frozen foam; and as it grew thin and transparent towards the edges and top, its color shaded off from a deep blue to the whiteness of snow. It seemed to be drifting slowly to the North, so that, we kept away and avoided it.

It was in sight all the afternoon; and as we got to leeward of it the wind died away, so that we lay to quite near it for the greater part of the night. Unfortunately there was no moon; but it was a clear night, and we could plainly mark the long, regular heaving of the stupendous mass, as its edges moved slowly against the stars.

Several times in our watch, loud cracks were heard, which sounded as though they must have run through the whole length of the iceberg; and several pieces fell with a thundering crash, plunging heavily into the sea. Towards morning a strong breeze sprung up, so we filled away and left it astern, and at daylight it was out of sight.

DANA.

QUESTIONS.—At what distance was the iceberg seen? With what was its top covered? What color was its centre? What did its circumference measure? How high was it? How did it move? With what was its base covered? What caused the thundering sounds which came from it? In what direction was it drifting? What did the ship do during the night? When did it leave the iceberg?

PRONOUNCE IN SYLLABLES:—

Im-mense'	cav'-i-ties
ir-reg'-u-lar	pin'-na-cles
in'-di-go	glit'-ter-ing
North'-ern	ad-mir'-ing
di-rec'-tion	va'-ri-ous
de-scrip'-tion	thun'-der-ing
strange'-ness	char'-ac-ter
splen'-dor	trans-pa'-rent
sub-lim'-i-ty	a-void'-ed
cir-cum'-fer-ence	un-for'-tu-nately.

Récitation

THE SMALL DREAMS

When I was a young girl I dreamed great
(dreams)
 Of giant castles fashioned on a hill of gold;
 The gold is but a gorse-bush, and haply it seems
 My castle's but a cottage, now that I am old.

Now that I am old, I dream small dreams
 Of tiny feet that falter, and tiny songs unsung,
 Though I heard the trumpet blare and saw red
gleams
 From the flying feet of Cherubim, when I was
young.

When I was a young girl I dreamed long dreams,
 Of ever flowing rivers and earth and sky unrolled;
 My sky's a window square, the rivers are but
streams,
 And the earth is a hedged meadow, now that
I am old.

Now that I am old, I dream short dreams
 Of small warm woods and little paths among;
 I who saw stretched shadows and the sun's
long beams
 On the cedar trees of Lebanon, when I was
[young.

And youth is a memory with its long, deep
(dreams,
 Its venture unadventured, the glory still untold;
 But I can keep for ever, unashamed it seems,
 The small dear dreams of comfort, now that
I am old.

FRANCES CHESTERTON.

Récitation

ON THE ROAD

The windows of youth look out on a long, long road.

Travelers, laden and late, look up, in passing by,
Hearing laughter and song, and straightway
forget their load.

Throughing the windows of youth, a beautiful
company

Are leaning, and laughing, out of a frame of flowers;

Thoughtless, innocent-eyed, careless spirits and free.

Wisdom, gravely treading after the flying hours,
Glances up from the road that leads to the far-
off goal:

Sees again the city of dreams, the soaring
—towers

The shining towers and temples that lured his
soul

Down from the windows of youth, to take the
road unknown;

Sees the flashing of swords, and hears the thun-
der and roll

Of marching music, the call of dauntless
bugles, blown

By lips of comrades dead, by red lips closed and
cold.

Sees and hears, and forgets that he is old and
alone.

* * *

Hears, and sees, and forgets that he is alone and
old.

E. I. DARTON.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à la petite école

La mélodie que nous donnons aujourd'hui comme exercice de chant demande à être exprimée avec sentiment. On arrivera assez facilement à la chanter avec goût si l'on comprend d'abord bien le texte. Le chanteur s'adresse au papillon et lui parle. S'il veut se rendre capable de bien chanter, il devra d'abord lire le texte et le dire comme s'il parlait réellement au papillon.

Il y a des expressions dont il faut s'assurer que les enfants saisissent le sens, telles que : *zéphir*, vent léger, brise agréable; — *frêle*: fragile, faible; — *je me sens t'aimer*, je sens que je t'aime; etc. On devra faire la liaison dans ce vers: *tu gardes encor* (tu garde zencor); *encor* est écrit sans e muet, c'est une licence permise en poésie pour la rime avec *or*. — *Rien ne t'intéresse, tu gardes ta tendresse*: tu ne donnes rien pour ce que tu reçois, tu ne rends pas amour pour amour. Il faut faire remarquer que le papillon est l'emblème de l'inconstance qui ne s'attache à rien et semble n'avoir aucune affection.

Le chant ne devra pas être saccadé, mais les notes seront plutôt bien soutenues et comme liées. Les repos sont courts, ils arrivent à toutes les deux mesures et, sans les prolonger, il faut les faire avec soin. La fin est ralentie, les deux dernières mesures surtout doivent être bien retenues. En général, on devra chanter d'une voix modérée en renforçant insensiblement la voix quand les notes s'élevaient. Le mouvement doit être modéré sans lenteur.

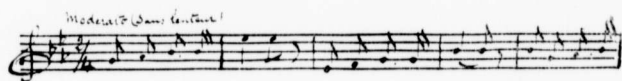
H. NANSOT,

Insp. d'écoles.

Au papillon

Paroles
de
Mme. A. B. Bonnet

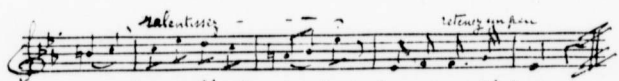
Musique
de
M. Morat



1. - Gracieuse image de notre bonheur, Papillon vo-



lage, Tu plais à mon cœur, quand tu te reposes, Si frais si lé-



ger, Sur mes blanches resses Je me sens t'aimer!

- 2 -

- 3 -

Tu fais les délices
Du joyeux zéphir:
A tous tes caprices
Il veut obéir;
Le printemps couronne
Ta beauté d'un jour,
Et la fleur te donne
Son plus pur amour!

Rien ne t'intéresse,
Tu gardes encor
Ta frêle tendresse
Et tes ailes d'or;
Tu cherches sur terre
L'éternel bonheur,
Mais c'est un mystère
Inconnu du cœur!

La Politesse Chrétienne qui s'en va ! (1)

L'Évangile a introduit dans le monde une délicatesse supérieure, jusqu'alors inconnue. Le Grec, surtout celui de l'Attique, avait de l'esprit, de la facilité, du vernis; nous lui devons cette expression brillante: *l'atticisme*. Le Romain des villes, quoique plus solennel, avait de la courtoisie, de l'élégance, une grande noblesse d'allure; nous lui devons les mots *urbanité, civilité*. Mais à l'un et à l'autre il manquait cet admirable mélange d'humilité, de charité, de bonté qui constitue la politesse chrétienne et qui se trouve si bien exprimé dans cette parole de Bonald: "Les hommes éclairés, sous Louis XIV, étaient religieux et d'une extrême politesse; ils se gênaient avec Dieu et avec les hommes." La politesse chrétienne s'étend à plus de personnes et ses manifestations sont plus profondes.

(1) De *La Semaine Religieuse*, de Montréal.

Il semble que nul peuple ne possède une plus riche nature humaine que le peuple français; que nul, plus que lui, ne s'est laissé pénétrer intimement par le ferment de l'Évangile.

Dès lors, quoi de plus simple que de rencontrer les meilleures formes de la bonne éducation chez celui qui en possède la meilleure base! D'ailleurs, la locution *politesse française* est consacrée depuis longtemps. Qui dira ce que cette locution résume d'habitudes exquises et de recherche élégante dans le langage et dans les manières. L'Anglais a trop de raideur, l'Allemand trop de brusquerie, l'Espagnol trop de prétentions; le Russe est trop barbare, l'Oriental trop flatteur, l'Italien trop diplomate. La politesse française, c'est l'honneur et le christianisme passés dans les mœurs d'une nation.

Celui qui a puisé la politesse à ces sources n'a guère besoin de feuilleter les manuels; il sait et pratique d'une façon vivante ce que les livresques n'observeront jamais qu'avec gêne, embarras et froideur.

La politesse tient compte de l'âge, du sexe, du rang; elle sait que la femme, le vieillard, le prêtre, ont droit à des égards spéciaux, à des procédés plus déférents. Son triomphe est de marquer les nuances voulues selon les personnes et les circonstances.

Beaucoup de jeunes gens de notre époque ont répudié les traditions antiques. Parce qu'ils ont juré d'éviter toute contrainte, ils ignorent la délicatesse, la bonne grâce, le savoir-vivre: ils n'ont plus ni la racine ni la fleur de notre race. Malgré l'emphase et le dédain qu'ils affichent à certains moments, on pourrait leur appliquer cette épithète de *rustres* que les Romains réservaient jadis à ceux qui vivaient dans les champs et dans les bois. Non seulement ils ne préviennent pas, mais ils ne rendent pas les témoignages de civilité que leur donne parfois une bienveillance trop empressée.

Bibliographie

PENSEES ET CONSEILS DE MONSIEUR D'HULST, par M. l'abbé A.-J. Corbierre. In-32, encadrement rouge, 184 pages: Prix 1 fr. S'adresser à *Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.*

Extrait de la préface: Parmi les "grandes figures catholiques du temps présent" est-il un "catholique de France" dont "l'apostolat intellectuel" ait eu autant d'étendue et de succès que Monsieur d'Hulst?

"Tant de pensées fécondes, utiles, généreuses" ne devaient-elles pas être réunies pour en faire un vade-mecum dans toutes les carrières ecclésiastiques et civiles que Monsieur d'Hulst a parcourues en restant le modèle presque parfait.

Étudiants, professeurs, hommes de lettres, hommes politiques, prêtres à quelque degré de la hiérarchie ecclésiastique qu'ils soient, trouveront ici des réponses à leurs questions.

PÉDAGOGIE: DE LA THÉORIE À L'ACTION.—Par Mlle Buret, ancien professeur d'école normale. Paris, Gabriel Beauchesne, éditeur.

Ce nouvel ouvrage de pédagogie renferme des aperçus nouveaux sur le problème de l'éducation. Écrit dans un style de haute tenue, d'inspiration élevée, le livre de Mlle Buret s'impose à l'attention des éducateurs. Il est divisé en trois parties se rattachant les unes aux autres pour former un tout parfait. Le livre premier parle de l'*Éducation professionnelle des Éducateurs* et de l'*Éducation*; le livre deuxième, de l'*Enseignement en général* et des divers enseignements; le livre troisième de la *Discipline, Sanctions, Éducation physique, Conclusion générale*.

Cet ouvrage est en vente chez J.-P. Garneau, libraire, 47 rue Buade, Québec. Prix: 85 cts; franco, 90 cts.

"ÉTUDE CRITIQUE DE NOTRE SYSTÈME SCOLAIRE."—1913

Bel in-8 de 200 pages. Montréal, bureaux de l'A. C. J. C., 1075, rue Rachel Est, 1913. Prix: sous l'exemplaire, franco; remise de 25% à la douzaine et de 40% à la centaine, port en plus.

C'est un document précieux qui renferme des études sérieuses et des statistiques absolument intéressantes, soumises au Congrès de l'A. C. J. C. aux Trois-Rivières en août 1913. Parment la question de l'Instruction publique n'a été traitée chez nous d'une façon aussi complète et aussi pratique.

Le "Ralliement" catholique et français en Amérique

Appel aux patriotes et aux croyants de la nationalité française au Nouveau Monde.

Tel est le titre d'un manifeste du Comité Permanent de la Langue Française, auquel nous sommes heureux de faire écho. Nous donnons avec grand plaisir un extrait de cette circulaire et nous engageons les instituteurs, les institutrices, les maisons d'éducation et les commissions scolaires à donner le concours le plus efficace possible à ce bon mouvement religieux et patriotique.

"L'un des vœux du Premier Congrès de la Langue française au Canada fut le suivant: Le Premier Congrès de la Langue française au Canada autorise le Comité Permanent à prélever les fonds nécessaires, à se créer des sources de revenus stables, soit par la formation d'une société accessible au pauvre comme au riche, soit par des contributions paroissiales ou individuelles, soit par d'autres moyens au choix du Comité, afin que celui-ci puisse mieux s'employer à la fondation, à la défense, à la conservation, au développement de nos œuvres et à la protection de nos droits."

Pour rendre possible la réalisation de ce vœu, le Comité Permanent fonda le "Ralliement" ou Fédération morale des énergies franco-catholiques pour assurer au Comité les ressources nécessaires à son entreprise.

QUI PEUT ET QUI DOIT ADHÉRER AU "RALLIEMENT"

Le Ralliement a été établi de telle sorte qu'il est aisément accessible à tous: hommes, femmes, enfants, groupements, associations, institutions, etc. Voici de quelles catégories de coopérateurs il doit se composer:

- 1° Des *institutions coopérantes*: contribution annuelle de \$100 ou souscription unique de \$200.00 payable en dix versements annuels de \$20.00;
 - 2° Des *fer-de-teurs*: cotisation annuelle de \$25.00 ou souscription unique de \$200.00, payable en dix versements (les institutions aussi sont admises à ce titre);
 - 3° Des *bienfaiteurs*: cotisation annuelle de \$10.00;
 - 4° Des *souscripteurs*: cotisation annuelle de \$3.00;
- Et il y aura encore:
- 5° Les *Participants*: cotisation annuelle de \$1.00;
 - 6° L'*inscription patriotique au Denier de la Langue*: contribution annuelle de moins de \$1.00 et de plus de 5 sous;
 - 7° Le *Sou des enfants*: contribution de 1 à 5 sous par année.

Les *institutions coopérantes*, les *fondateurs*, les *bienfaiteurs* et les *souscripteurs* seront de droit membres de la Société du Parler français au Canada, et recevront gratuitement le *Bulletin du Parler français*, organe du Comité. . . .

Tous les membres du *Ralliement*, sauf ceux des catégories 6 et 7, recevront les autres publications du Comité: "Archives et Documents", etc.

Tous nos dévoués instituteurs et institutrices se feront un plaisir et un devoir de proposer la contribution à leurs élèves et d'en organiser la perception annuelle.

Les noms de tous, depuis les institutions coopérantes jusqu'aux inscrits au Denier de la Langue, seront publiés dans la liste d'honneur des Zélateurs de l'œuvre, ainsi que les noms des écoles fournissant au moins 10 souscripteurs au "Sou des Enfants," et ceux des familles en fou-

nissant 5. Les écoles fournissant 300 souscripteurs recevront la Revue, si leur directeur en manifeste le désir

Dans la lutte pour la conservation et la défense de nos droits, il n'est permis à personne de se croire inutile: chacun peut et doit faire sa part. La langue, la race, les traditions, les croyances des aïeux ont besoin, pour survivre et se développer, du concours de tous, et c'est le concours de tous que nous devons solliciter.

*Pour le Comité Permanent de la Langue française,
Le Secrétaire général*

ADJUTOR RIVARD.

Adresser les communications au N° 236, Casier,
Québec.

Le 31 décembre est-il un jour de congé ?

On nous pose encore cette question: A plusieurs reprises, déjà, nous avons répondu oui. Voir les *Règlements Refondus du Comité catholique, article 17.*

LECTURE HISTORIQUE

Ce qu'on trouve à Rome

Ce qu'on trouve à Rome, ce sont d'abord les grands souvenirs du catholicisme: on y suit pour ainsi dire pas à pas toute l'histoire de l'Eglise.

Ce sont ses débuts modestes et ensanglantés par les persécutions qu'on revoit dans les catacombes, les lieux témoins des supplices des martyrs; les tombeaux où les premiers martyrs ensevelissaient pieusement les restes vénérés de leurs frères morts pour la foi.

C'est son triomphe, quand on parcourt les ruines de la Rome antique que dominent aujourd'hui tous les édifices religieux, quand on voit un obscur cachot, comme la prison Mamertine transformé en chapelle; et la croix de St-Pierre s'élevant au-dessus des vestiges païens.

C'est sa prospérité, lorsque sous le règne des Pontifes protecteurs des arts, les Michel-Ange, les Raphaël et tant d'autres élevaient à la gloire de Dieu ces œuvres que nous admirons aujourd'hui, tout saisis devant de pareilles productions qu'on a peine à croire sorties de cerveaux humains.

C'est enfin sa gloire; les saints ont vécu nombreux à Rome: depuis les premiers siècles jusqu'à ce jour, c'est une longue suite ininterrompue d'hommes qui, comme nous, ont eu à lutter dans la vie. Quelle impression on ressent dans les prières faites ainsi au tombeau des Saints, dans les lieux où ils ont passé leur existence. Quelles pensées peuvent, par exemple, avoir les jeunes gens lorsqu'on leur fait visiter la chambre de Saint Louis de Gonzague, de Saint Jean Berchmans, et de tant d'autres dont ils ont lu la vie et médité les exemples.

Plus encore que cette histoire de l'Eglise, ce qu'on trouve à Rome et ce que l'on sent profondément, c'est sa puissance.

Elle devait être plus manifeste peut-être au temps du pouvoir temporel: mais elle n'était pas plus saisissante.

Lorsqu'on pénètre dans le Vatican, et que l'on a passé la porte de bronze, on se trouve comme isolé du reste du monde. Et l'on sent pourtant que c'est de là que part la grande idée, la suprême direction qui guide tous les peuples.

Le Souverain qui règne dans ce palais, prisonnier volontaire qui, pour sauvegarder les droits imprescriptibles de l'Eglise, s'astreint à cette claustration pénible, n'a pas pour le défendre des

armées puissantes; mais un mot de lui suffit pour déjouer toutes les combinaisons, pour détruire et ruiner tous les projets que des hommes insensés avaient osé élever contre les droits et les intérêts dont il a la garde.

Jamais, peut-être, nous n'en avons eu plus de preuves. Chaque jour nous en apporte de nouvelles. Et cette autorité est d'autant plus grande que l'obéissance de ses sujets est plus prompte.

Car c'est là aussi un des aspects de la puissance de l'Eglise: la discipline qu'elle impose à ses fidèles.

Discipline morale ou doctrinale, elle est acceptée joyeusement et avec empressement. Et si parfois nous rencontrons des révoltés, combien ils sont peu nombreux en présence des innombrables fidèles qui, eux, se soumettent et suivent sans arrière-pensée les directions données.

Nos adversaires eux-mêmes sont obligés de le reconnaître, et l'un d'eux ne disait-il pas récemment que c'était peut-être là le motif qui rapprochait de l'Eglise toutes les jeunes générations, cherchant au milieu de l'anarchie générale et du désarroi des idées, le pilote qui puisse les guider dans les ténèbres et le chef auprès duquel ils pourront trouver aide et protection.

Ce chef, c'est le Pape.

Lui seul concentre en son auguste personne cette autorité, cette puissance de l'Eglise.

Approcher le Pape, le voir, l'entendre, c'est là le but final, on pourrait dire le but unique d'un pèlerinage à Rome.

Tout ce qu'on voit, tout ce qu'on ressent, tout ce qu'on éprouve, disparaît lorsqu'on se trouve en sa présence.

Comme, alors, on le comprend mieux, on l'aime davantage. On voit vraiment en lui le successeur de Pierre, le chef visible de l'Eglise.

Et voilà pourquoi nous partons joyeux pour Rome, nous retremper dans cette atmosphère, nous revivifier aux sources mêmes, afin d'en revenir, s'il est possible, plus catholiques que jamais.

Plus catholiques, c'est-à-dire plus croyants: quand nous aurons chanté notre Credo au tonbeau des apôtres, nous en aurons davantage compris la grandeur et la beauté.

C'est-à-dire aussi plus confiants. L'Eglise triomphe toujours: quels que soient ses persécuteurs, elle leur survit, et l'époque où nous vivons est encore moins terrible que celles qu'elle a déjà traversées.

C'est-à-dire, enfin, plus attachés que jamais à Rome, car c'est là seulement que nous trouverons la lumière pour nous guider et la force pour nous soutenir. Et parce que nous serons plus catholiques nous serons plus Français, puisque, l'histoire nous le prouve, le sort de la Patrie est lié à celui de l'Eglise qui seule peut lui donner la paix intérieure, source de prospérité, et l'union dont elle a tant besoin.

HENRI JARRY, de l'A. C. J. F.

(De *La Vie Nouvelle*, de Paris, du 7 sept. 1935.)

La nouvelle loi scolaire belge

Depuis plus de deux mois, la Chambre belge discute le nouveau projet de réforme scolaire. Ce projet de réforme scolaire est vivement combattu par les socialistes. Il décrète l'instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans; l'enseignement ménager pour les filles, l'enseignement rural dans les régions agricoles; technique dans les régions industrielles et commerciales dans les villes. Il généralise la gratuité et l'inspection médicale, multiplie les écoles commerciales, accorde aux instituteurs congréganistes les mêmes traitements qu'aux maîtres laïques. "En résumé, dit le *Bulletin des Etudes*, ce projet établit une parfaite égalité devant l'Etat de toutes les écoles et de tous les maîtres; même il accorde des avantages aux écoles libres et aux maîtres congréganistes." Tous les catholiques ont accueilli ce projet avec satisfaction.

Un correspondant de *L'Action Sociale*, de Québec, dit des choses fort intéressantes au sujet de la nouvelle loi scolaire belge.

"On va se demander chez vous avec un légitime étonnement comment il se fait que des catholiques qui pendant cinquante ans ont combattu la contrainte scolaire sont unanimes à la proposer et encore avec un grand empressement. Ces fiers Sicambres adorent-ils aujourd'hui ce qu'ils ont brûlé hier? Je réponds hardiment: mille fois non. Les catholiques belges n'ont pas de sympathie pour les lois de coercition. De plus, ils savent parfaitement que le nouveau projet n'enverra pas cinquante enfants de plus sur les bancs de l'école primaire. Le régime qui sévit chez nos voisins du midi le proclame assez haut. Ils n'ignorent pas davantage que l'obligation scolaire fait partie intégrante du plan de campagne de la maçonnerie. Alors?..... Pourquoi cette nouvelle loi.

"Parce que de l'aveu de tous, c'est le redressement pour ainsi dire complet des nombreux griefs dont se plaignent les catholiques. Sans doute elle a un côté fâcheux, c'est la contrainte, mais combien douce!! et aux parents qui montrent une évidente mauvaise volonté on inflige pour pénitence l'affichage de leurs noms sur les murs de l'hôtel de ville, et dans les cas de récidive entêtée on les condamne à quelques francs. Va-t-on pour si peu de chose perdre la tramontane? Mais non! C'est un petit os à ronger qu'on jette à la franc-maçonnerie pour l'empêcher de trop aboyer contre les avantages infiniment précieux que la loi apporte aux catholiques.

"Ceux-ci exigent dans leur projet que toutes les écoles "libres, adoptées ou adoptables" qui existent aujourd'hui ou seront créées demain soient soutenues comme le sont les écoles dites "officielles". On appelle de ce nom toutes les écoles où l'on ne donne l'enseignement religieux que quand tous les enfants, sans exception, y consentent. Donc il suffit qu'un seul enfant dans ces dites écoles apporte à l'instituteur une demande de dispense signée par son père pour que tous les autres enfants soient, comme le demandeur, privés de catéchisme. Voilà les seules écoles qui jusqu'à ce jour ont été grassement payées par l'Etat. Les autres écoles dites "libres" n'obtenaient que des subsides de charité. Dorénavant toutes les écoles seront mises sur le même pied d'égalité complète. Oui!! Et si les maçons reviennent au pouvoir, direz-vous, ils vont supprimer les écoles catholiques et obliger tous les enfants d'aller aux écoles "officielles". Ceux qui font cette objection perdent de vue que le mouvement catholique a pris ici une telle allure de saine liberté qu'il est évident au superlatif que jamais aucun gouvernement viable n'oserait toucher aux écoles chrétiennes sans renouveler la tempête de 1879. Les fêches que nos maçons ont subis coup sur coup au sujet des écoles leur erient de ne plus se brûler les doigts. Les neuf-dixièmes de la population scolaire demandent le catéchisme.

"Les catholiques flamands comme les Ardennais sont prêts à verser tout le sang de leurs veines plutôt que de livrer au démon l'âme de leurs enfants. Quand les Scythes livraient bataille à Darius ils se groupaient autour du cimetière où dormaient leurs braves et vaillants aïeux. Les Belges usent d'un autre stratagème quand ils sont en guerre avec les maçons. Ils serrent leurs rangs autour de leurs écoles où frétille une florissante jeunesse, les soldats de l'avenir. La guerre scolaire électrise les courages et laisse toujours la victoire aux catholiques.

"D'ailleurs une preuve incontestable de l'utilité de cette loi, c'est que toutes les canailles se démènent contre elle comme des éternuements. Ils ont mis en œuvre tous les moyens les plus déloyaux pour la discréditer. Leur manifestation pour ne pas dire leur mascarade, a échoué piteusement. La Belgique veut absolument pour ses enfants l'enseignement réclamé par les parents. A l'avenir, quand vingt enfants, ou vingt pères de famille, ne seront pas contents d'une école, le gouvernement se charge de soutenir de ses deniers celle qu'ils bâtiront selon leur goût et où ils feront enseigner la religion tant qu'il leur plaira.

"Quant à la fameuse obligation scolaire, des adoucissements pleins de sagesse et des exemptions très nombreuses la rendent insignifiante. Les anticléricaux socialistes et libéraux ne sont pas du tout contents de cette obligation de façade. C'est la prison, c'est la tyrannie qui leur sourit. Ils ont donc raison de crier partout que les cléricaux se sont contents de dorcer une pilule, avant de la leur faire avaler. C'est parfaitement vrai."

La bataille de Chateaugay

The Educational Review, de St-Jean, N. B., a publié, dans sa livraison d'octobre dernier, un intéressant article sur le centenaire de la bataille de Chateaugay. Nous en reproduisons les premières lignes avec plaisir: "The battle of Chateaugay, in which a few French Canadians turned back an invading force of ten times their strength, may well be regarded as one of the turning points of Canadian history. It saved Montreal from attack and probable capture, for the city was then as defenceless as it is to-day; and it proved to friend and enemy that the French Canadians were loyal British subjects, ready to fight for their allegiance, and as brave as they were true."

Images à bon marché

En envoyant au *Révérend frère Félix Antoine, Saint-Hyacinthe, Qué.*, la somme de 75 centims, on recevra franco et par le retour du courrier une des collections suivantes:

192 images de 3½ x 4½ pouces, toutes différentes.

60 chromos de 7 x 10 pouces, sujets populaires.

40 cartes postales religieuses glacées avec or.

Le Catéchisme en Images, un volume richement relié, de 15 x 10 pouces.

Une boîte contenant un assortiment de chromos, de cartes et de petites images.

Prière de payer en commandant et par bon de poste.

ECOLE NORMALE DE VALLEYFIELD

SEANCE DU "CERCLE PEDAGOGIQUE", 10 OCTOBRE 1913.

LA REDACTION : (B) VALEUR EDUCATIVE AU POINT DE VUE MORAL

(Par Mlle Hortense Prigent, élève du cours supérieur)

Avec Mlle Lamarche, j'admets la rédaction et tous les exercices qui la préparent comme les plus efficaces dans la culture de l'intelligence et de ses facultés. Leur ensemble constitue une logique facile, pratique, à la portée de l'enfant, et je comprends que ces exercices doivent être abordés dès les premiers jours de l'école.

Faire parler les enfants, les faire penser, réfléchir et agir, et cela avec toujours plus de perfection c'est le but premier de l'école, sa raison d'être immédiate. Or, si pour atteindre cette fin, pour remplir le rôle qui lui incombe l'école reconnaît aujourd'hui certains exercices supérieurs aux autres, si elle trouve la rédaction un puissant moyen d'opérer la formation intellectuelle, je ne crains pas d'affirmer qu'elle la considère encore comme un agent sûr et actif dans la formation morale. Et pour me permettre cette assertion, j'emprunte le témoignage de maîtres en éducation. "De tous les exercices scolaires, le plus utile au point de vue moral, disait, après le père Girard, un inspecteur de l'université française, c'est l'exercice de style ou composition." Il suffirait à lui seul pour faire toute l'éducation de l'élève, car apprendre à bien écrire, n'est-ce pas faire naître et cultiver en l'âme des enfants un ensemble d'idées et de sentiments qui leur fourniront des principes d'action pour toute la conduite de la vie; apprendre à diriger sa pensée, c'est apprendre à se diriger soi-même.

La rédaction, c'est donc la voie qui permet toutes les leçons de morale; par cela même qu'elle force l'enfant à réfléchir, c'est-à-dire à s'avertir lui-même de ce que lui commande la loi du bien

à trouver, à choisir, à ranger ses idées, par suite à les comparer entre elles, à se rendre compte de leur valeur relative, elle constitue la meilleure préparation à la vie morale, à l'accomplissement de l'effort moral par excellence : l'acte volontaire. En forçant l'enfant à voir d'ensemble un principe avec ses conséquences, son milieu et sa fin, elle plie la volonté à une véritable discipline, elle l'habitue à l'attention, à la circonspection, à la prévoyance, à toutes ces qualités sans lesquelles l'homme devient le jouet des circonstances et de sa propre incapacité. Elle exerce l'enfant à observer ce qui se passe en lui et autour de lui, et de l'observation des choses sensibles, elle le conduit bientôt à la connaissance du monde moral. Par exemple, en l'appliquant à l'étude d'un acte vertueux on l'amène à comprendre ce qu'est la vertu et à l'aimer. En l'obligeant à s'interroger soi-même à l'occasion des sujets qui sont offerts à ses études, il prend conscience de ses goûts et de ses répugnances, de ses qualités et de ses défauts, de ses sympathies, de ses habitudes naissantes. C'est ainsi que sa réflexion s'accuse, son jugement se manifeste, son raisonnement s'ébauche et sa connaissance s'éveille et se rectifie; en un mot que tout son être moral se forme et se développe.

De plus, les exemples, qui n'en a fait l'expérience, corrigent mieux que les réprimandes. Or, il est toujours facile de trouver des exemples qu'on prend comme exercices de rédaction et dont le premier avantage est de faire naître dans l'âme du coupable la honte, le remords et la résolution de s'amender. Ainsi on fait toucher du doigt le châtiment de l'infraction au devoir, la punition du vice et la récompense de la vertu. L'enfant est plus convaincu de sa faute et de ses torts parce qu'on l'a repris sans paraître vouloir le reprendre.

Contre la loi qui nous gêne,
La nature se déchaîne,
Et cherche à se révolter
Mais l'exemple nous entraîne
Et nous force à l'imiter.

disait Rousseau. Bien avant lui, Corneille avait écrit : "L'exemple touche mieux que ne fait la menace".

L'explication de belles et bonnes pages par lesquelles on s'applique à faire parler les enfants, à leur faire apprécier et juger les actes qu'elles publient, fournissent des leçons de morale souvent plus entraînantes, plus persuasives que toutes les leçons de morale proprement dites. Et si on a le soin de choisir judicieusement les pages qui doivent être étudiées, du fait on met nos élèves en relation avec les plus honnêtes gens des siècles passés qui ne nous découvrent que les meilleures de leurs pensées. Par le commerce des bons auteurs, les enfants contractent non seulement la facilité d'expression, mais ils perfectionnent leurs facultés intellectuelles et morales. Appliquer ainsi les élèves tantôt par un exercice de rédaction, tantôt par un autre à une page bien choisie c'est les conduire à en saisir la beauté inaltérable et à se l'assimiler de telle sorte que cette page avec tout ce qu'elle contient, grâce à un travail sérieux, réfléchi, constant, bien dirigé et encouragé se change en leur propre bien; la pensée, les sentiments, les volontés, les dispositions de l'auteur passent dans leur âme, pour devenir dans une certaine mesure leurs pensées, leurs sentiments, leurs volontés, leurs dispositions. Ce résultat, n'est-il pas enviable? Quelle source intarissable de lumières et d'excitants pour la volonté possède là toute maîtresse qui ne songe pas seulement à mentir l'intelligence de ses élèves. En s'élevant parmi tous les sujets qui s'offrent à elle avec l'attrait du beau, la force du bien ceux qui sont plus à la portée des enfants, ceux qui s'adressent avec mesure, mais utilement à leur âme, elle les conduit comme par la main à des spectacles, à des représentations d'où ils reviennent remplis de visions salutaires et résolus à faire passer dans leur conduite ce qui chez les autres les a si profondément émus et ravis. C'est ainsi que la beauté, la piété, l'amour du prochain, plus particulièrement de celui qui souffre, que le dévouement, l'esprit de devoir et de sacrifice, que toutes les vertus religieuses et sociales se développent, s'épanouissent et répandent leur parfum.

Indirectement, elle les a conduits à l'accomplissement d'actes qui leurs auraient peut-être paru trop difficiles si elle les leur avait commandés. Encore une fois cette manière de former le sens moral de l'enfant l'emporte de beaucoup sur celle qui consiste à imposer tel ou tel acte sous peine de châtiment; savoir suggérer de façon à persuader, voilà le secret de la véritable éducatrice.

Par les convictions qu'elle apporte dans l'appréciation des faits à exposer, par le tour adroit de les présenter sous ceux de leurs aspects les plus suggestifs, les plus attrayants, les plus capotés d'émoi, elle aura vite suscité l'admiration et du coup provoqué l'élan de la volonté. L'admiration entraîne infailliblement l'imitation, inclination naturelle, j'allais dire presque fatale chez tous les enfants. Nécessité donc de la diriger, de ne lui proposer que des modèles vraiment dignes, vraiment moralisateurs. La maîtresse habituera les enfants à analyser les exemples qu'elle présente comme modèles, à les disséquer afin d'en reconnaître les mobiles et les conséquences, elle les invitera à se prononcer sur la portée et la valeur de ces actes, sur le profit ou le préjudice qu'en reçoivent leurs auteurs. On conçoit que le succès en ce genre d'exercices, comme en tout autre d'ailleurs, dépend en grande partie de la préparation personnelle que la maîtresse en a faite; rien ne doit être livré à l'a peu près, au hasard de l'improvisation, quand il s'agit d'une chose aussi importante qu'est la formation de l'âme enfantine, la moindre erreur, le moindre principe boiteux pourrait avoir ses retentissements sur toute la vie; l'enfant d'aujourd'hui est l'homme de demain, il sera alors ce que nous l'aurons fait, et l'influence qu'il exercera sera celle que nous lui aurons appris à faire rayonner. Il faut donc à la maîtresse avoir étudié son sujet, avoir trouvé la manière de le présenter, l'ordre des questions par lesquelles les enfants seront appelés à réfléchir et à se prononcer pour ou contre; le ton, le choix des termes, le degré d'émoi qu'elle devra elle-même manifester, tout enfin doit être pesé, discuté en vue du succès et du plus grand bien particulier et général. Il va sans dire que les modèles ainsi proposés ne produisent d'entraînement réel qu'à la condition d'être rappelés quelquefois; autrement la mobilité et la légèreté des enfants auront vite effacé les premiers sentimens. Il faut revenir réveiller les émotions antérieures, exciter de nouveau l'enthousiasme et encourager les efforts tendant à mettre en pratique les leçons dégagées: l'habitude d'un acte ne s'acquiert que par la répétition, et la répétition est provoquée par le retour des émotions qui ont déterminé le premier mouvement.

En éducation, ce qui vaut ce n'est pas tant le travail de la maîtresse, c'est le travail demandé à l'effort et à l'initiative de l'élève. Il est donc vrai d'affirmer que l'enfant s'éveille lui-même, qu'il développe ses forces natives d'expansion par ses efforts personnels, et que le meilleur système d'éducation est celui qui réalise mieux l'éveil normal de toutes les énergies de l'âme. Par les exercices de rédaction, qui ne réclament de nous rien de plus que ce que nous pouvons fournir, nous assurons chez nos élèves cet éveil régulier de toutes les facultés, et nous leur en faisons tirer un profit nécessaire, immédiat à tout point de vue, mais surtout au point de vue moral.

Avec l'éducation du sens moral se fait aussi l'éducation du goût; l'enfant apprend ainsi de bonne heure et dans la mesure de son développement à distinguer entre ce qui est beau et ce qui ne l'est pas, entre ce qui mérite son admiration, son choix, et ce qui doit, sinon le détourner, du moins le tenir dans l'indifférence. Petit à petit, il viendra à ne trouver beau et à aimer comme tel que les choses dont la constitution et les effets n'entravent aucunement l'action du bien et du bon.

"Le beau, c'est vers le bien un sentier radieux,
C'est le vêtement d'or qui le pare à nos yeux."

Et ce discernement du beau, du bon, du bien, il l'apportera jusque dans les détails de sa vie.

Les Caisses d'économie scolaires

En 1909, la loi de l'Instruction publique fut amendée afin de permettre aux commissaires de créer des Caisses d'Economie scolaires dans les écoles sous leur contrôle.

Dans une circulaire aux commissaires et aux syndics des écoles catholiques en date du 28 mars dernier, M. le Surintendant demandait aux secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires de lui faire connaître le nombre de Caisses établies dans leur municipalité respective, conformément à la loi. Voici les municipalités scolaires qui ont répondu à l'appel du Surintendant :

Municipalités	Comtés	Nombre de caisses	Nombre d'élèves	Montant déposé.
Ste-Anne-de-la-Pérade.....	Champlain	1	70	\$140.22
St-Eustache.....	D. Montagne	1	50	478.36
Hochelaga.....	Hochelaga	2	494	2103.46
Ville-Saint-Paul.....	"	1	157	77.72
L'Enfant-Jésus.....	Hochelaga	4	4,520	28,315.31 (1)
Outremont.....	"	1	237	1014.23
Lachine.....	Jacques-Cartier	1	305	2033.32
St-Jérôme.....	Matane	1	120	150.97
St-Luc.....	"	2	90	50.00
Montréal.....	"	45	6,370	6947.26
Dorion.....	Pontiac	1	24	225.00
St-Casimir, village.....	Portneuf	2	300	150.97
Egan.....	Ottawa	1	7	5.98
Monte-Bello.....	"	1	82	182.60
Hull.....	"	1	169	1413.49
Petite-Rivière.....	Québec	1	20	200.00
Beauport.....	"	1	111	621.30
Ville-Montcalm.....	Québec centre	1	57	163.30
St-Jos-de-Sorel (village).....	Richelieu	1	46	116.75
Côteau-Landing.....	Soulanges	1	18	56.00
St-Zotique.....	"	2	32	792.22
Pte-à-Bois-vert.....	Saguenay	1	15	100.00
Mille-Vaches.....	"	3	80	113.00
St-Bruno-de-Guigues.....	Témiscamin.	6	200	175.65
Trois-Pistoles.....	Témiscouata	3	60	30.00
Totaux		81	13,674	45,457.06

En plus quatre municipalités où les élèves déposent leurs épargnes dans les Caisses populaires Desjardins.

Congrès des Commissaires d'Écoles à Roberval

(REPRODUIT DU *Soleil* DU 24 JANVIER 1914)

Le premier congrès des commissaires d'écoles des comtés du Lac St-Jean et de Chicoutimi, a été tenu sous la présidence de M. J.-E. Boily, inspecteur d'écoles, au palais de justice de Roberval, le 22 janvier courant, jeudi, à deux heures.

Notre petite ville prit une allure de fête et il y avait animation extraordinaire dans nos rues, de nombreuses voitures entourent le palais de justice et une foule de bons amis étrangers à la ville, mais à la figure aimable et sympathique, remplit bientôt la vaste salle des séances, ce sont les membres courageux et dévoués des diverses commissions scolaires des districts de l'inspecteur J.-E. Boily et de l'inspecteur A. Plamondon qui ont courtoisement répondu à l'invitation des organisateurs du congrès de Roberval.

Dès l'ouverture de la séance, M. l'abbé Georges Bilodeau, curé de Roberval, souhaite la

(1) Du 22 juillet 1907 au 30 avril 1913.

bienvenue à tous les nombreux amis de l'éducation réunis en ce jour pour s'instruire de leurs devoirs et augmenter, s'il est possible, l'enthousiasme de leur cœur et de leur dévouement à la cause de l'instruction publique et du progrès national. M. le curé fait agréablement remarquer qu'il a devant lui l'élite des intelligences de la région qui se dévouent aux progrès des comités du Lac St-Jean et de Chicoutimi et qui sont comme les colonnes de l'édifice intellectuel; qu'il s'agit de soutenir et de perfectionner dans les deux comités amis; mais, dit-il, je n'entrerai pas dans l'exposé des devoirs et des responsabilités qui vous incombent comme commissaires d'écoles, étant moi-même commissaire et président de commissaires.

Je veux recevoir la lumière avant de la donner; c'est pourquoi je cède la parole à M. le président du congrès pour le discours d'ouverture.

M. L'INSPECTEUR J.-E. BOILY(1)

en sa qualité d'organisateur et de président du congrès remercie amicalement les membres de cette assemblée qui ont bien voulu répondre à son invitation et à celle de l'inspecteur Plamondon, de Chicoutimi. Puis il fait l'exposé de quelques points faibles dans l'administration des écoles de son district, dans l'assiduité des élèves, dans le choix du personnel enseignant et le paiement des salaires des institutrices. Après quelques bons conseils délicatement donnés et pleins d'à-propos, car il connaît mieux que nul autre les besoins de son district, M. l'inspecteur fait part à l'assemblée de la circonstance douloureuse qui oblige le Surintendant à se faire représenter par M. l'inspecteur général de Québec et à se rendre en toute hâte auprès de Madame de LaBruère, malade. M. le président donne alors connaissance des lettres exprimant les excuses de MM. les députés des deux comités retenus à Québec, par leurs devoirs parlementaires. Puis la parole est donnée à M. l'inspecteur général des écoles catholiques de la province, qui doit nous lire au nom de

M. LE SURINTENDANT

le magnifique exposé des nombreux devoirs généraux et particuliers des commissaires d'écoles. Je ne dis rien du tour ingénieux qu'a donné à son discours M. le Surintendant; il a réussi d'emblée à captiver notre attention en se supposant nouvellement élu commissaire d'école.

Se parlant à lui-même, il nous dit ce qu'il doit faire, ce qu'il a fait, surtout ce qu'il fera pour répondre honnêtement à la confiance de ses électeurs. Puis il reprend sa qualité de Surintendant et c'est pour nous féliciter de notre marche en avant et nous exhorter à faire mieux encore. M. Magnan termine la lecture de ce beau discours si bien rendu par quelques mots aimables et puis il cède la place à

M. L'INSPECTEUR A. PLAMONDON.

Entre autres conseils importants à bien retenir, ce dernier nous engage à ne pas faire la faute d'attendre à la dernière heure pour engager nos maîtresses d'écoles, nous risquerions de n'en plus trouver; puis il demande de les payer convenablement si nous voulons les conserver; il est juste que chacun vive du fruit de son travail et l'institutrice ne doit pas être moins considérée que la fille engagée comme servante qui lave nos planchers et parfois à tout jamais l'épanouissement de quelques trop rares clients. Nous devons engager des maîtresses diplômées; elles sont plus compétentes que les autres; rien n'est plus désolant pour un inspecteur comme une école sans discipline où une jeune institutrice sans autorité compromet parfois à tout jamais l'épanouissement de belles intelligences au beau soleil des choses de l'esprit. Après ce beau discours très écouté, M. le président nous invite à la séance du soir dans laquelle nous pourrions nous délecter de la chaude et vibrante parole de M. Magnan, de M. l'avocat Bergeron, de Roberval, et de Monseigneur La-pointe que l'on conserve comme dessert dans ce festin intellectuel.

(1) Dans un prochain numéro, nous publierons le discours de M. l'inspecteur J.-E. Boily.

SEANCE DU SOIR

Il est huit heures. Beaucoup, beaucoup de monde dans la vaste salle de la cour de justice, M. le président ouvre la séance et tout joyeux de cette nombreuse assistance, il félicite l'élément féminin de son empressement à ajouter la note charmante et gaie à l'auditoire choisi qui occupe l'immense salle du palais.

M. MAGNAN

monte à la tribune et d'emblée il nous captive, nous fascine en quelque sorte par le charme délicieux de son éloquence.

Il dramatise si bien sa pensée qu'avec un peu d'imagination on croit voir une séance de commissaires d'écoles d'une municipalité progressive où tous les membres veulent dans leurs écoles du bien-être et pour la maîtresse et pour les enfants confiés à ses soins; mais l'on voit aussi le vieux Pierre Mesquin, trop attaché à ses gros sous et qui ne réfléchit pas que son obstination à rester en retard est la cause de plus d'un pleur chez la petite maîtresse mal payée. Pas d'égoïsme, messieurs, nous dit M. l'inspecteur général, prêtez-vous volontairement aux choses de l'éducation, vous rappelant que votre mission est noble et d'une très grande importance pour l'avenir de votre comté, pour l'avenir du pays.

Vous êtes les mandataires des parents des enfants de votre municipalité, les mandataires du gouvernement, et plus encore les mandataires de l'Église elle-même dont le premier souci est la formation intellectuelle et morale de l'âme des petits enfants. Prenons garde, messieurs, soyons avertis, des milliers d'immigrants envahissent chaque année nos belles régions canadiennes de l'ouest et ailleurs. La poussée est déjà forte; elle sera formidable et nous ne serons plus qu'une minorité négligée, si nous ne gardons pas notre place, si nous laissons déchoir les belles prérogatives de notre langue et de notre race canadienne-française.

Soyons un peuple instruit, éclairé et vaillant et nous conserverons notre foi, et nous resterons forts. Pour cela que l'éducation morale, intellectuelle et physique de nos petits enfants soit toujours l'objectif de nos efforts. J'aime votre devise: "A cœurs vaillants rien d'impossible". Veillez avec intelligence à l'heureux choix de votre personnel enseignant, ne vous en renuetez pas à un seul homme, c'est chose facile de le circonvenir; assemblez-vous, consultez votre curé et n'engagez vos institutrices qu'à bon escient; ils doivent offrir toutes les garanties désirables, être à l'abri de tout propos malvaillant tant soit peu mal fondé. N'ayez pas le cœur dur, soyez généreux, songez que si votre foyer pétille d'un bon feu de bois franc, vos institutrices n'ont peut-être que du bois vert et en quantité insuffisante. Augmentez les salaires, rendez heureuses celles qui se dévouent pour vos petits enfants et ne l'oubliez pas, le dévouement n'a pas de prix; on le récompense, il ne se vend pas. Ne soyez jamais mesquins sur ce point-là, car vous en aurez toujours pour votre argent.

Vous ne conserverez pas longtemps l'institutrice même la plus dévouée si vous ne lui donnez qu'un salaire de famine. Et puis c'est votre intérêt d'être généreux, car le gouvernement récompense par des primes votre bon cœur. Puis voyez Normandin, Hébertville paroisse, St-Bruno, plusieurs autres qui ont obtenu de belles primes pour avoir augmenté le salaire de leurs institutrices. Faites de même, c'est bien et bon à imiter. Vous devez encore, ajoute l'inspecteur général, vous rendre compte que votre argent est bien employé, c'est-à-dire vous assurer que vos écoles fonctionnent bien. Pour cela protégez vos institutrices, encouragez-les par votre appui moral, soutenez leur autorité auprès des enfants, ne leur faites jamais de reproche même mérités devant les enfants, procurez-leur des récompenses, ainsi faisant vous faciliterez considérablement leur tâche, vous les affectionnez à votre école et vous les conserverez plus longtemps. Sachez bien, messieurs, que les changements trop fréquents d'institutrices sont une des plaies qui affaiblissent notre système d'enseignement dans un district que je ne nomme pas. Sur 26 municipalités, je constate soixante pour cent de changements d'institutrices par année; à vous de voir où est la cause de ce mal et de la supprimer. Vous aurez en retour l'assiduité des enfants, les progrès à l'école et la douce satisfaction d'avoir fait votre devoir.

A M. Magnan succède à la tribune M. Bergeron de Reberval. Il nous parle éloquemment de

l'instruction et de ses avantages et montre aux commissaires d'écoles que leur mission est belle et patriotique. Puis vient

MONSEIGNEUR EUG. LAPOINTE

dont le discours est attendu comme un dessert. Il nous dit qu'il voudrait avoir le pouvoir de faire le miracle des noces de Cana et de changer l'eau en vin, non plus pour en servir à tous, les ennemis de la tempérance s'en serviraient contre lui, mais bien pour ne pas tromper notre attente. On rit et l'on écoute, puis tout l'auditoire est comme suspendu à ses lèvres. Je voudrais être capable de reproduire ici ce magistral discours, mais je suis déjà trop long et puis j'aime à penser qu'il nous sera donné quelque part in extenso. En terminant, Monseigneur Lapointe fait l'éloge de la splendide école ménagère des Dames Ursulines et forme le vœu de la voir bientôt décoré du beau titre d'École Normale classico-ménagère comme sa fille aînée de St-Pascal; puis il demande que le prochain congrès tienne ses assises à Chicoutimi. Il termine en remerciant M. Magnan, le créateur des congrès des commissaires d'écoles, M. l'inspecteur Boily, le président du présent congrès et tous les orateurs distingués qui nous ont fait goûter les plaisirs de l'esprit — ils sont entre tous les plus délicats.

Bulletin Géographique

LA POPULATION CATHOLIQUE DU GLOBE.

En Europe, sur une population de 405,000,000 d'hommes, il y a 193,619,511 catholiques; en Océanie, sur 7,500,000, il y a 1,110,488 catholiques; aux Etats-Unis, sur 92,000,000, il y a 14,618,761 catholiques; au Canada, sur 7,200,000, il y a 2,563,579 catholiques; en Afrique, sur 150,000,000, il y a 3,496,262 catholiques, avec 1700 missionnaires; en Asie, sur 884,490,990, il y a 12,117,754 catholiques, avec 4,656 missionnaires.

En résumé, nous savons que la population du globe terrestre est aujourd'hui de 1,600,000,000 d'hommes. De ce nombre retranchons 300,000,000 de catholiques; puis, en admettant qu'il y a 300,000,000 de schismatiques et d'hérétiques qui appartiennent à l'âme de l'Eglise, nous pouvons dire qu'il reste 1,000,000,000 d'hommes qui ne participent pas encore effectivement aux mérites de la passion du Christ.

La population catholique du Canada

Population totale.	Catholiques	Français.
1901 5,371,315	2,229,599	1,666,667
1911 7,206,643	2,833,041	2,054,890

Population catholique en 1911

Français, ch. officiels	2,054,890
Belges "	9,593
Italiens "	45,411
Polonais "	33,365
Indiens, évalués "	60,000
Rite grec, évalués	72,000
Catholiques divers: (Suisses, Hollandais, Austro-Hongrois, Allemands et catholiques de langue anglaise, etc)	557,782

Total des catholiques

2,833,041

Ces chiffres sont très consolants lorsque l'on considère que l'immense majorité des émigrants qui, depuis quelques années, envahissent le Canada, nous arrivent des pays protestants.

Aux commissions scolaires

FAIRE AIMER L'ÉCOLE(1)

A mon sens, une des questions les plus importantes pour les commissaires d'écoles, c'est de travailler à faire aimer la classe aux enfants qui la fréquentent.

On me dira peut-être que c'est là un devoir qui incombe plutôt aux institutrices qu'aux commissaires. C'est vrai dans une certaine mesure, mais les commissaires peuvent aussi contribuer à ce résultat :

- 1° En construisant de bonnes écoles, confortables et conformes aux plans du Surintendant;
- 2° En meublant bien la salle de classe et en y installant tous les objets nécessaires à l'enseignement;
- 3° En donnant un emplacement spacieux, bien nivelé et planté d'arbres d'ornementation. Avoir un jardin scolaire;
- 4° En pourvoyant à l'installation d'un bon système de ventilation permanente et de chauffage perfectionné.
- 5° En visitant les classes de temps à autre pour s'informer du travail de chacun, faire la lecture des notes et donner quelques récompenses.
- 6° En démontrant qu'ils s'intéressent réellement à la mission qui leur a été confiée, en accompagnant les visiteurs aux écoles: prêtres et inspecteurs;
- 7° En donnant de bons conseils aux enfants et en leur citant des exemples de nature à les stimuler au travail.
- 8° En leur faisant le parallèle entre la vie isolée que mène le malheureux illettré, incapable de lire et d'écrire, à l'horizon borné, et la joie qu'éprouve celui qui peut par son instruction, se tenir au courant de tous les événements et les problèmes qui se discutent dans les revues et les journaux.
- 9° En leur donnant pour exemple ceux des nôtres qui brillent aujourd'hui dans une sphère quelconque de l'activité humaine, et qui, il y a 10, 20 ou 30 ans, étaient, comme eux, assis sur les bancs de la petite école.
- 10° Il fera encore aimer l'école, le commissaire qui saura reconnaître le mérite d'une bonne institutrice et qui ne regardera pas à une augmentation de traitement de \$10 ou de \$20 pour la garder.
- 11° En étudiant bien les lois et règlements scolaires, en lisant les revues pédagogiques, un commissaire sera plus apte à exercer son mandat avec jugement.
- 12° En consultant son curé ou autres personnes bien posées, sur certains problèmes ou difficultés, afin de rendre justice à qui de droit, un commissaire contribuera certainement encore à faire aimer l'école.

Conventions de commissaires à Saint-Laurent et à Nicolet

Dans le numéro de mars, nous dirons un mot des récentes conventions de commissaires d'écoles à Saint-Laurent (J. C.) et à Nicolet. Comme les précédentes ces deux réunions ont eu un grand succès.

(1) Reproduit du discours de M. l'inspecteur G.-E. Marquis, à la convention des commissaires d'écoles de St-Bonaventure, 15 juillet 1913.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARRETES EN CONSEIL

(D'après la "Gazette Officielle" de Québec)

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES
D'ÉCOLES.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 3 novembre 1913, a nommé M. Philias Blanchet, commissaire d'écoles pour la municipalité de l'Anse-aux-Gris-Fonds, dans le comté de Gaspé.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un arrêté en conseil en date du 31 décembre 1913, a nommé M. Wilfrid Vien, commissaire d'écoles pour le municipalité de Hatley (Sainte-Elizabeth), dans le comté de Stanstead.

DELIMITATIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un arrêté en conseil, en date du 18 novembre 1913 a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Apollinaire, comté de Lotbinière, les lots suivants portant au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Apollinaire, les Nos 466 à 498 inclusivement et les lots Nos 504 à 508 inclusivement, et a annexé tout ce territoire à la municipalité scolaire de Saint-Agapit, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 19 novembre 1913, a détaché de la municipalité scolaire d'Aubert Gallion, comté de Beauce, une partie du lot No 110, (50 x 100 pieds appartenant à M. Alfred Loubier), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, et l'a annexée à celle de Saint-Georges, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 19 novembre dernier, 1913 a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Denis, comté de Kamouraska, une partie du lot No 247 (30 arpents appartenant à M. Jean Thibault), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Denis, et l'a annexée à celle de Saint-Philippe de Néri, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOU-

VERNEUR, par arrêté en conseil, en date du 19 novembre 1913, a détaché de la municipalité de Saint-Narcisse, comté de Champlain, les lots Nos 480, 481, 482 et 483 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse, et l'a annexée à celle de Saint-Maurice même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 19 novembre 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-François, comté de Beauce, les lots Nos 2038, 2087, 2064 et 2063 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François, et les a annexés à celle de Saint-Victor, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par un arrêté en date du 19 novembre courant, 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Joseph, comté de Beauce, le lot No 340 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph de Beauce, et l'a annexé à celle de Saint-Frédéric, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil, en date du 28 novembre 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Pointe à la Savane, comté de Lac Saint-Jean, les lots Nos. 30 à 35 des rangs 2, 3, et 4, du cadastre officiel du canton Taillon, et les a annexés à celle de Saint-Henri de Taillon, même comté.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 29 décembre 1913, a annexé à la municipalité scolaire de Cedar Hall, comté de Matane, les rangs I, II et III du canton Nemtaye, ainsi que les rangs VII et VIII du canton Avantjish, même comté, qui ne font actuellement partie d'aucune municipalité scolaire.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par un arrêté en date du 29 décembre dernier 1913, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Louis de Kamouraska, comté de Kamouraska, les lots Nos 238 et 239 du deuxième rang du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, et les a annexés à celle de Saint-Pascal, même comté.